

Annexe 2.7– R47OAT

Fiches justificatives des changements d'affectation

PLANCHE 7

Zinal

Version « Assemblée primaire » du 27.04.2026



Annexe 2.7

Justificatifs de la planche n°7 au 1:2'000
Zinal

13.01.2026



Table des matières

A Extension de zone

Zinal - A.Z.1.....	9
Zinal - A.Z.2.....	11
Zinal - A.Z.3.....	13
Zinal - A.Z.4.....	15
Zinal - A.Z.5.....	17
Zinal - A.Z.6.....	19

B Changement de zone

Zinal - B.Z.1.....	23
Zinal - B.Z.2.....	25
Zinal - B.Z.3.....	27
Zinal - B.Z.4.....	29
Zinal - B.Z.5.....	31
Zinal - B.Z.6.....	33
Zinal - B.Z.7.....	35
Zinal - B.Z.BD/HD	37
Zinal - B.Z.MD/VV.....	39
Zinal - B.Z.VV/Ext	41

C Dézonage

Zinal - C.Z.1.....	45
Zinal - C.Z.2.....	47
Zinal - C.Z.3.....	49
Zinal - C.Z.4.....	51
Zinal - C.Z.5.....	53
Zinal - C.Z.6.....	55
Zinal - C.Z.7.....	57
Zinal - C.Z.8.....	59

Légende - PAZ futur



Périmètre de fiche justificative

Zones d'affectations futures

- Zone d'habitation haute densité
- Zone d'habitation moyenne densité
- Zone d'habitation basse densité
- Zone artisanale
- Zone mixte de valorisation de matériaux et artisanale
- Zone vieux village
- Zone extension village
- Zone de constructions et d'installations publiques
- Zone d'activités touristiques 1
- Zone d'activités touristiques 2 (RS)
- Zone camping résidentiel
- Zone de transport à l'intérieur des zones à bâtir
- Zone agricole 1
- Zone agricole 2
- Zone agricole protégée
- Zone agricole spéciale
- Zone des eaux et des rives
- Zone de hameaux et de maintien de l'habitat rural
- Zone de transport à l'extérieur des zones à bâtir
- Zone d'affectation différée
- Forêt
- Zone d'activités sportives et récréatives
- Zone de camping de passage
- Zone d'extraction de matériaux
- Zone de dépôt de matériaux
- Zone inculte
- Zone de protection de la nature d'importance nationale



Périmètre avec plan spécial en vigueur



Périmètre à aménager



Périmètre à aménager (art.33ss LcAT)



Zone de protection archéologique



Zone de protection de la nature d'importance nationale



Zone de protection de la nature d'importance communale



Zone de protection du paysage d'importance nationale



Zone de protection du paysage d'importance communale



Surface agricole destinée à la fauche superposée



Zone de domaine skiable régie par une PAD

Mobilité



Arrêt TP



Piste VTT



Chemin de randonnée pédestre



Chemin de randonnée pédestre de montagne

Patrimoine



Périmètre ISOS

Bâtiments de l'inventaire



Note 2



Note 2



Note 5



Note 3



Note 6



Note 4+



Note 7



Note 4

Chemins classés à l'inventaire des voies de communications historiques Suisses (IVS)

- Tracé historique d'importance locale
- Tracé historique d'importance locale avec substance
- Tracé historique d'importance locale avec beaucoup de substance
- Tracé historique d'importance régionale
- Tracé historique d'importance régionale avec substance
- Tracé historique d'importance régionale avec beaucoup de substance

Hydrographie

- Cours d'eau
- Bisse
- Conduite forcée
- Gallerie sous pression
- Espace réservé aux cours d'eaux (ERE)

Environnement

- Cadastre forestier
- Corridor à faune
- Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS)

Zones de protection des sources

- S1
- S2
- S3

Dangers naturels

Danger hydrologique

- élevé
- moyen
- faible

Danger géologique

- élevé
- moyen
- faible

Danger d'avalanche

- élevé
- moyen
- faible

Rayonnements non-ionisants

- Ligne HT
- Antenne 4G
- Antenne 4G/5G

Pollution des sols

- Surface polluée

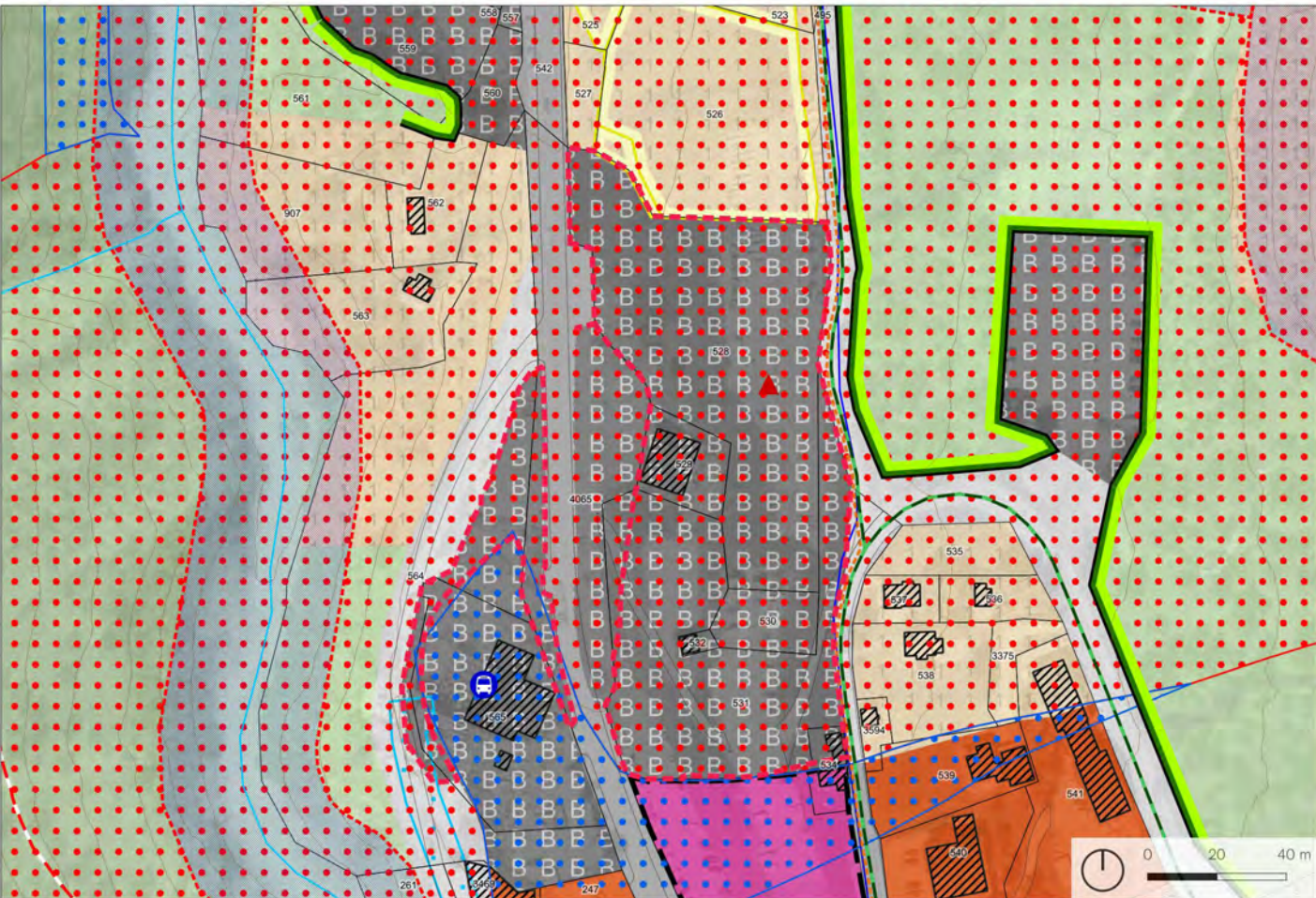
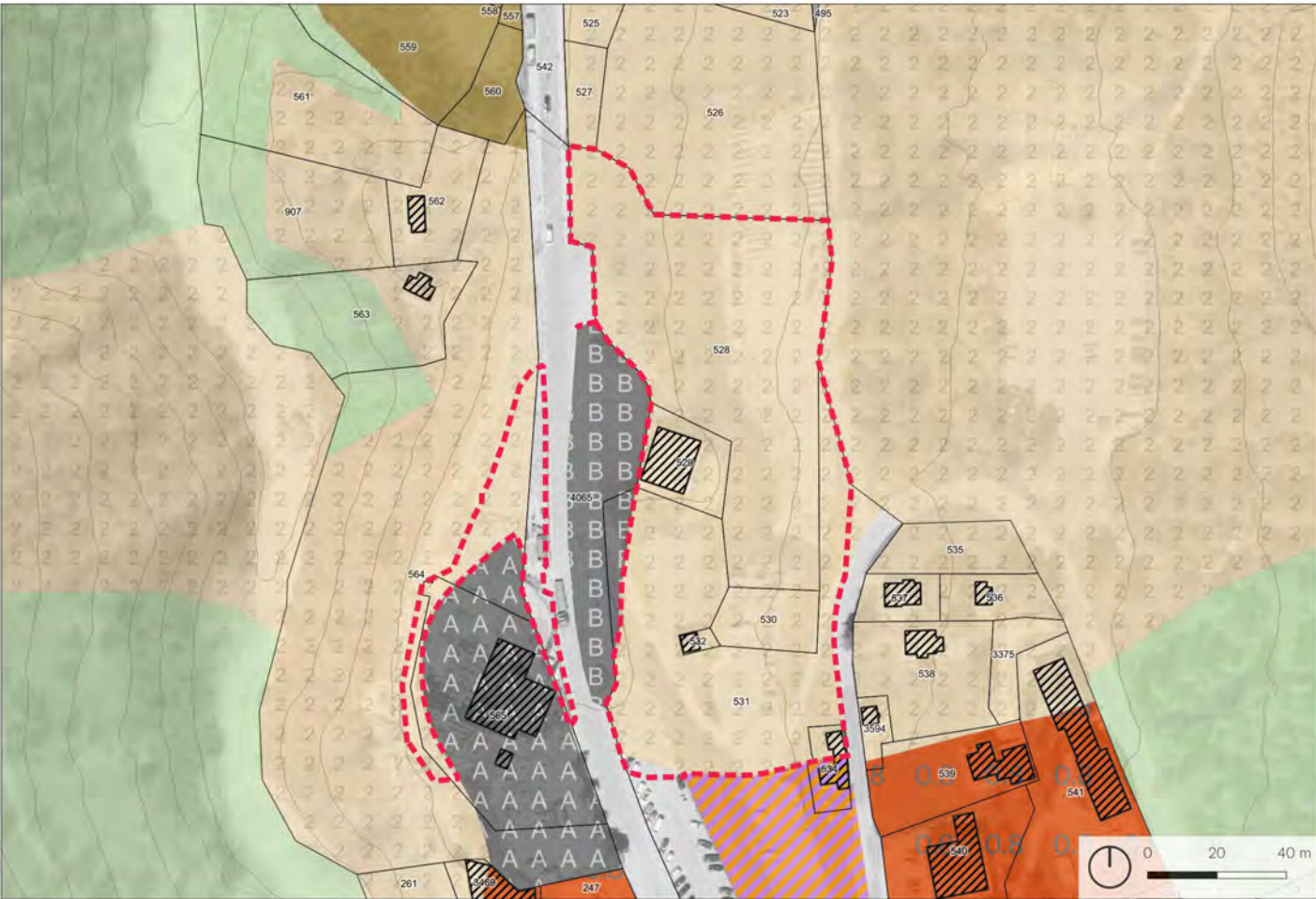
Type de site

- Aire d'exploitation
- Site de stockage définitif
- Stand de tir

Etat du site

- Investigation historique
- Investigation technique
- pas d'investigation du site

A Extension de zone



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 11'815 m²**Lieux dits:** Le Perrec**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614387,1109711

Localisation: Le périmètre d'extension se situe au nord de Zinal en entrée de village, de part et d'autre de la route des Cinq 4000 au niveau du départ des remontées mécaniques de Zinal.

Affectation actuelle: Zone agricole 2 / Zone non-affectée

Affectation future: Zone de constructions et d'installations publiques B

Justificatif: Ces terrains se situent autour et en vis-à-vis du départ des remontées mécaniques. Ils sont déjà partiellement utilisés pour assurer le stationnement des skieurs et des promeneurs (visiteurs). Il s'agit donc ici d'une mise en conformité d'une situation existante. Des surfaces attenantes, affectées et utilisées en zone agricole rejoignent également la ZCIP B, offrant ainsi une certaine marge de manoeuvre aux remontées mécaniques et à la Commune pour gérer de manière qualitative ces aspects de stationnement. Le site présente en effet de nombreux avantages, une envergure suffisante à absorber une grande partie des besoins, une localisation située en vis-à-vis des remontées mécaniques et avant le coeur de la station, limitant ainsi le trafic de transit.

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé

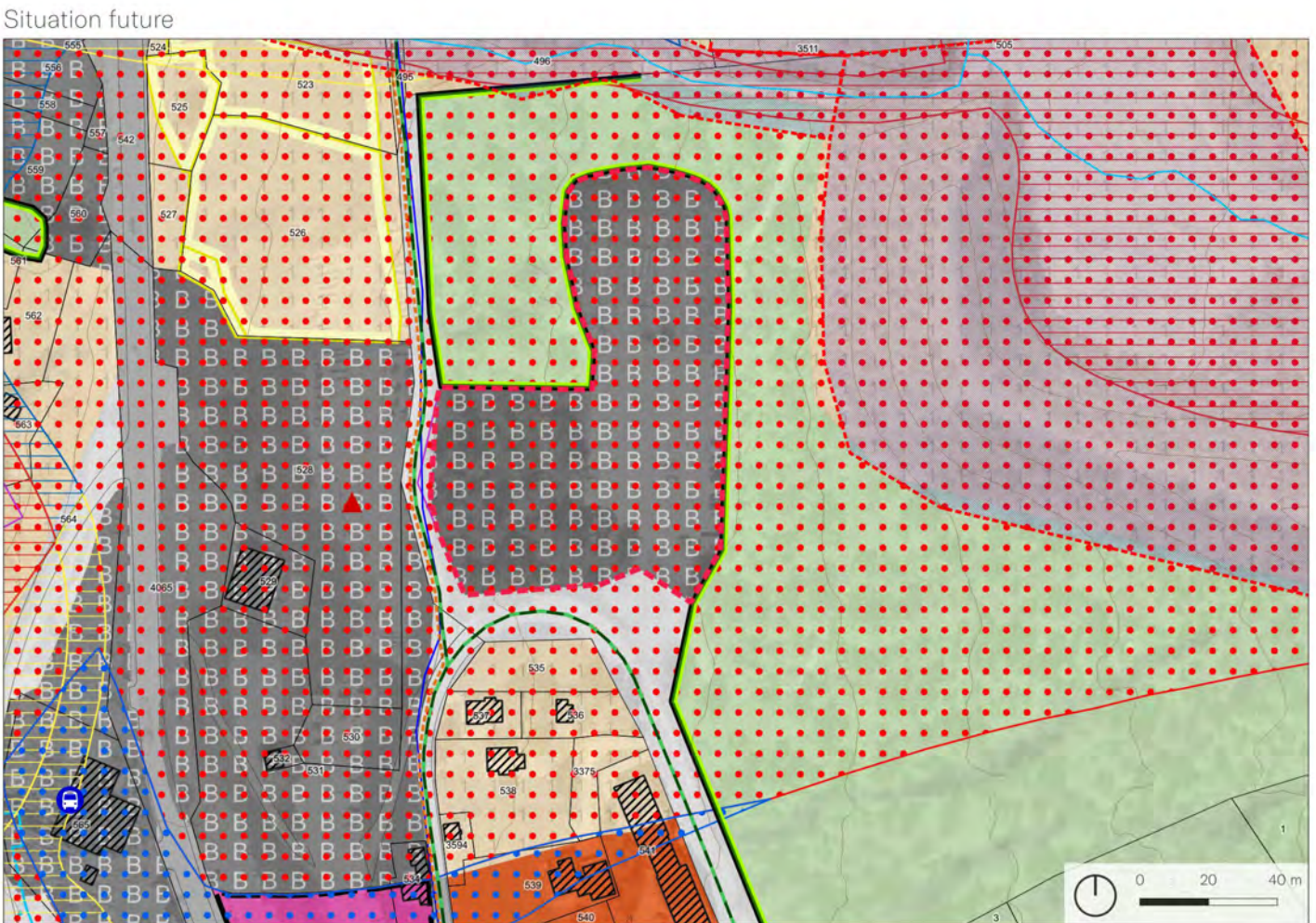
Compensation et indemnisation: Non concerné.

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes		X	A1: Afin de correspondre à la réalité du terrain (stationnement), une ancienne zone agricole 2 a été affectée en ZCIP B. A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger d'avalanche de niveau élevé. Les développements futurs intégreront les mesures constructives nécessaires pour se prémunir face à cette situation. Un plan d'alarme sera mis sur pied pour se prémunir de cette situation. B6: Un chemin de randonnée et une piste VTT bordent le secteur en empruntant la route adjacente. Ils seront bien évidemment maintenus. C8: Afin de mettre en conformité l'utilisation actuelle des terrains (parking pour les remontées mécaniques), la réaffectation en ZCIP B est nécessaire. F4: Une antenne 4G se trouve au sein du périmètre. Toutefois, la mesure proposée n'est pas impactée par cette installation.
A6 Forêts	X		
A8 Paysage	X		
A9 Nature	X		
A11 Réseaux écologiques et corridors	X		
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X		
A14 Bisses	X		
A16 Dangers naturels		X	B2 Hébergements touristiques B3 Camping B4 Domaines skiables B6 Itinéraires de mobilités et loisirs
B2 Hébergements touristiques	X		
B3 Camping	X		
B4 Domaines skiables	X		
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs		X	C1 Dimensionnement des zàb habitat C2 Qualité des zones à bâtir C3 Sites construits C8 Installations d'intérêt public
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X		
C2 Qualité des zones à bâtir	X		
C3 Sites construits	X		
C8 Installations d'intérêt public		X	D1 Transports publics D4 Réseaux routiers D5 Mobilité douce quotidienne
D1 Transports publics	X		
D4 Réseaux routiers	X		
D5 Mobilité douce quotidienne	X		E1 Gestion de l'eau E2 Protection des eaux potables E3-E7 Énergie
E1 Gestion de l'eau	X		
E2 Protection des eaux potables	X		
E3-E7 Énergie	X		F3 Protection contre le bruit F4 Rayonnements non ionisants F5 Sites pollués
F3 Protection contre le bruit	X		
F4 Rayonnements non ionisants		X	
F5 Sites pollués	X		



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 7'454 m²**Lieux dits:** Le Perrec**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614503,1109761

Localisation: Le périmètre d'extension se situe au nord de Zinal en amont de la route du Perrec, dans l'épingle routière de la route des Liddes.

Affectation actuelle: Zone agricole 2**Affectation future:** Zone de constructions et d'installations publiques B

Justificatif: Il s'agit de la place goudronnée servant au parking du groupe Intersoc et à accueillir, annuellement, la tente de Sierre-Zinal. D'autres manifestations occupent ponctuellement ce site idéalement situé, à quelques hectomètres du centre de la station. Ce secteur passe donc d'une zone agricole 2 à une ZCIP B, conformément à son usage actuel. En contrebas de la place, l'extension de la ZCIP B correspond à un projet de CAD pour la station de Zinal dont la centrale se trouvera sur ce site. Dans l'ensemble, ce secteur s'inscrit dans une concept général cohérent avec les usages existants et projetés.

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé**Compensation et indemnisation:** Non concerné.

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes		X
A6 Forêts		X
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public		X
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

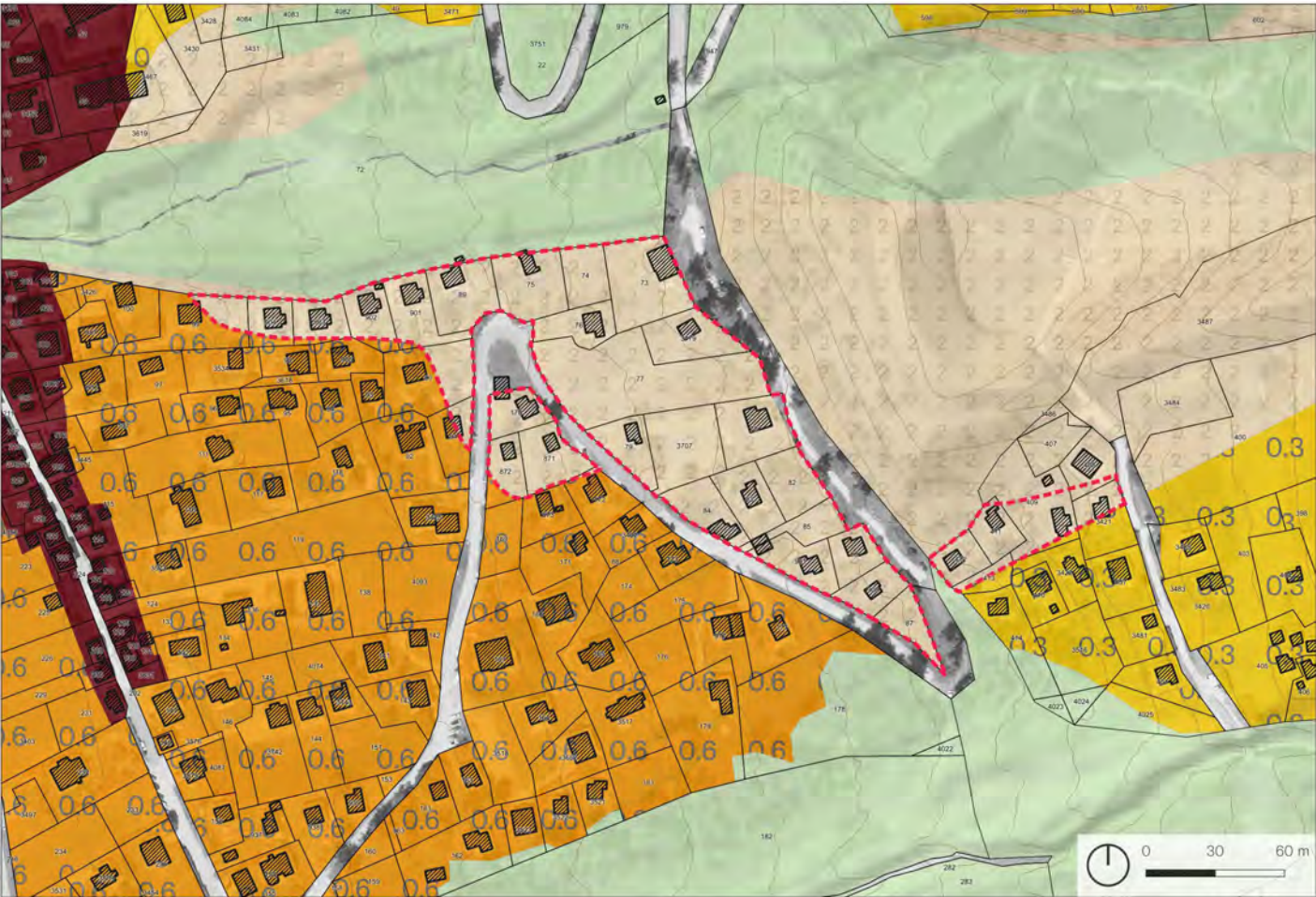
A1: Afin de correspondre à la réalité du terrain (parking, place goudronnée et libre pour événement), une ancienne zone agricole 2 a été affectée en ZCIP B.

A6: Un nouveau cadastre forestier a été délimité afin de correspondre à l'état de la forêt. Le périmètre tient compte de cette limite et se doit de respecter les règles et prescriptions y relatives.

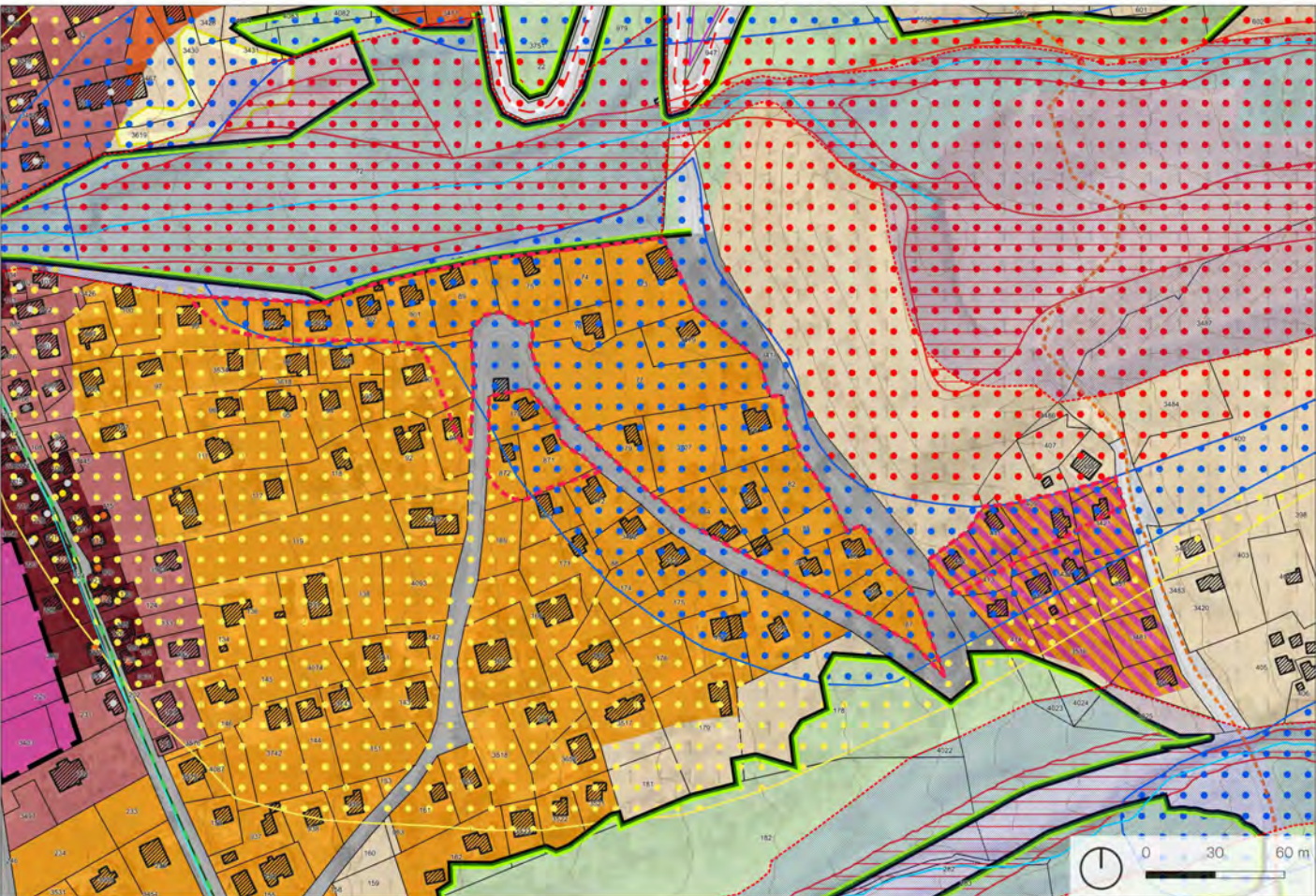
A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger d'avalanche de niveau élevé. Étant donné le caractère non constructible du secteur, la zone de danger n'a pas de réel impact négatif. Un plan d'alarme sera mis sur pied pour se prémunir de cette situation de danger lors des événements qui se tiennent sur cette place.

C8: Afin de mettre en conformité l'utilisation actuelle du terrain (terrain d'accueil pour manifestation), la réaffectation en ZCIP B est nécessaire.

Situation actuelle



Situation future



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 19'046 m²**Lieux dits:** Les Memberzes**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614817,1109218**Localisation:** Le périmètre d'extension se situe à l'est, en amont du vieux village de Zinal, entre la route des Doberts et la route des Memberzes.**Affectation actuelle:** Zone agricole 2**Affectation future:** Zone d'habitation moyenne / Zone d'activités touristiques 2**Justificatif:** Ce secteur entièrement construit était, jusqu'à la construction de la digue des Memberzes, soumis à des dangers hydrologique et nivologique élevés, en lien avec le torrent des Bondes. Suite à cette sécurisation, les cartes de danger ont été mises à jour et proposition est faite de réintégrer cette zone largement bâtie, conformément à son statut d'origine.**Niveau d'équipement:** Le secteur est équipé**Compensation et indemnisation:** Non concerné.

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

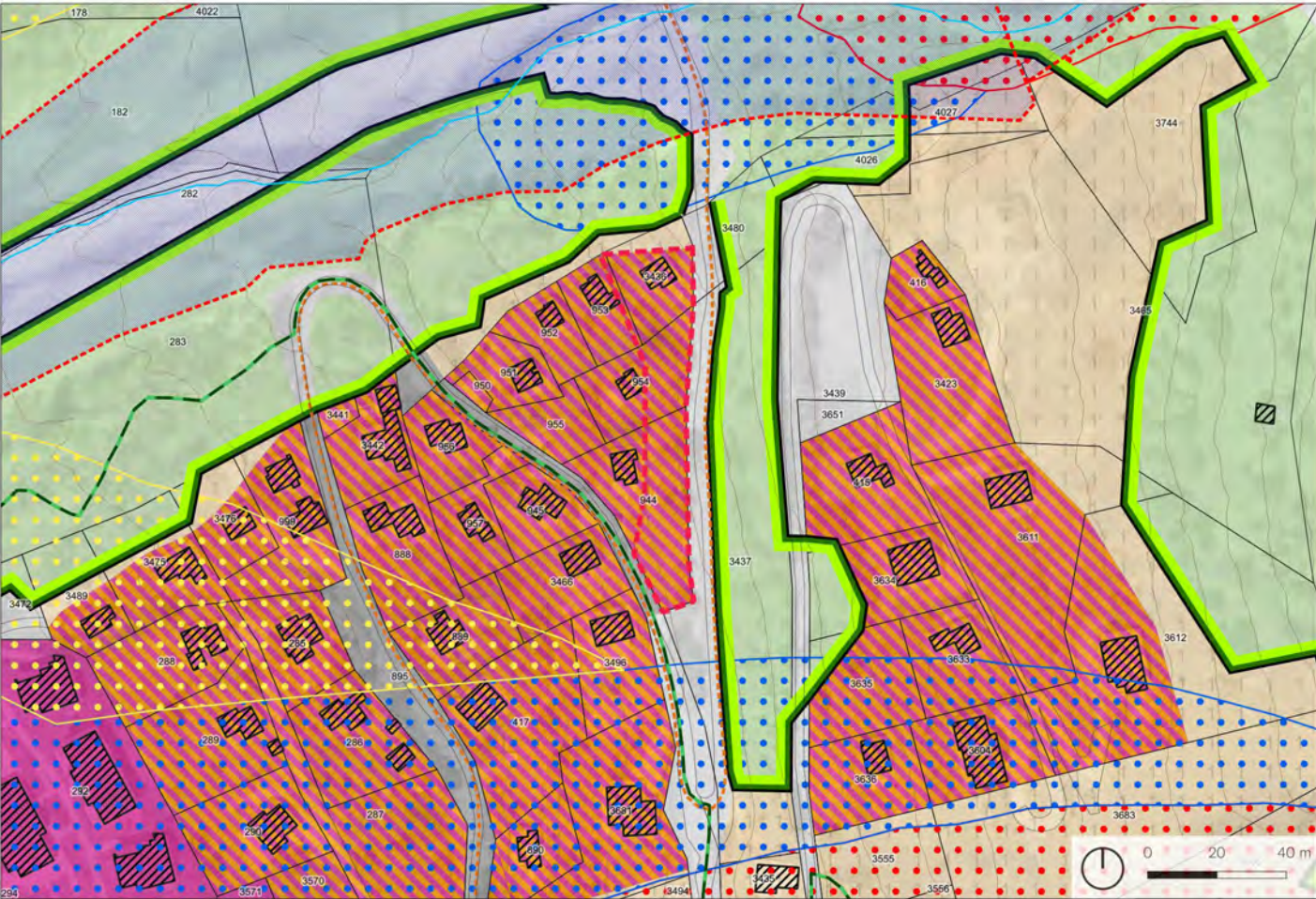
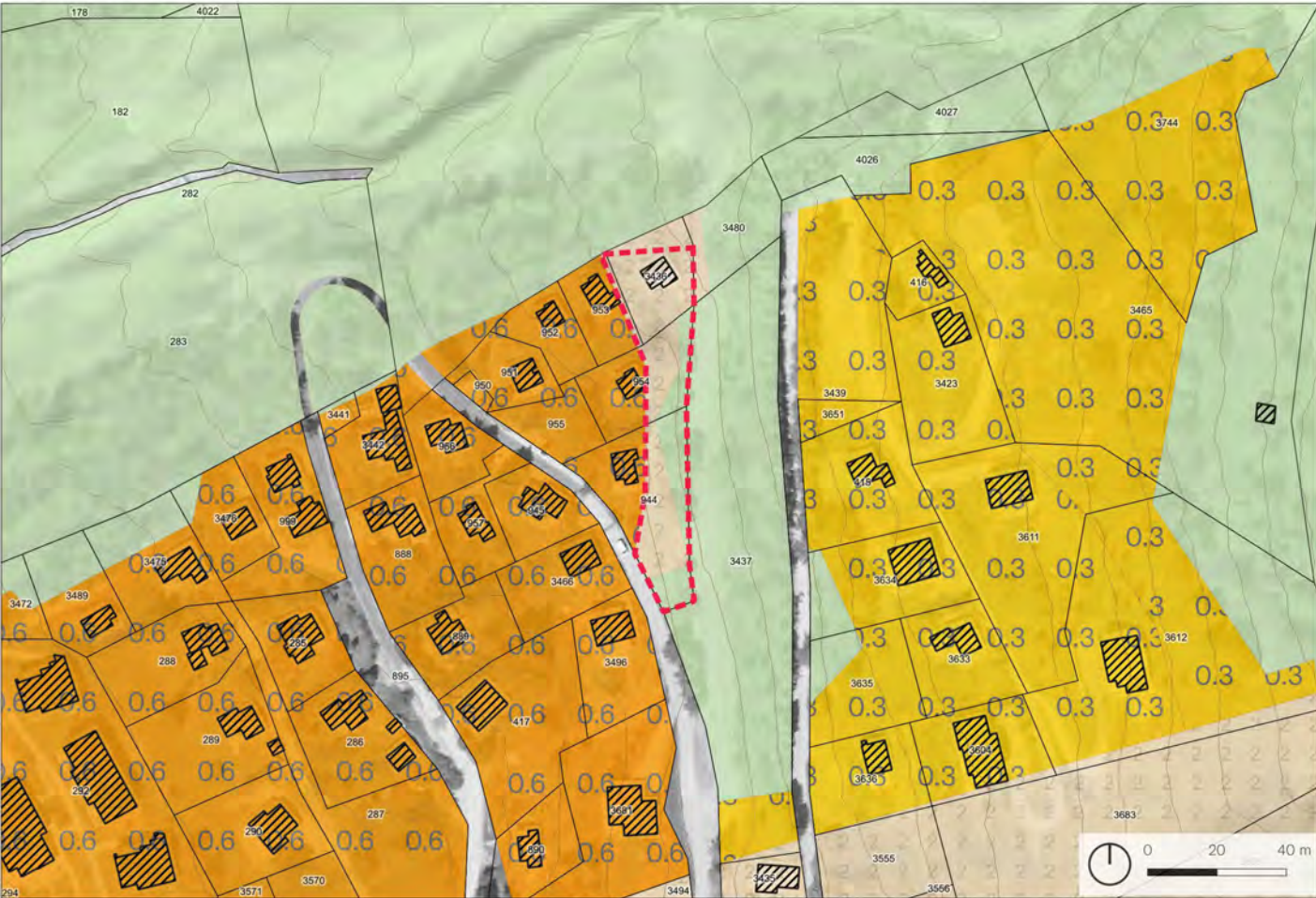
Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes		X
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat		X
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A1: Afin de correspondre à la réalité du terrain (secteur entièrement construit), une ancienne zone agricole 2 a été affectée en zone d'habitation moyenne et faible densité.

A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger d'avalanche de niveau moyen et faible. Les développements futurs prendront les mesures constructives nécessaires pour se prémunir face à cette situation.

C1: L'extension de la zone d'habitation moyenne et faible densité permet de mettre en conformité la réalité du terrain suite à la construction de la digue (suppression de la zone de danger élevé).



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 1'551 m²**Lieux dits:** Tracuit**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2615074,1108944**Localisation:** Le périmètre d'extension se situe au sud-est de Zinal, au niveau du départ de la route de Défichia.**Affectation actuelle:** Zone agricole 2 / Forêt**Affectation future:** Zones d'activités touristiques 2**Justificatif:** Ce secteur initialement soumis à des zones de danger a été réintégré à la zone à bâtir suite à la construction de la digue du Pétérey. Situé à l'aval de la route de Tracuit, il a également été mis en zone à bâtir pour assurer une cohérence de zonage. Il n'aurait pas été opportun de créer une bande agricole de moins de 2'000 m², sise entre la zone à bâtir et une route.**Niveau d'équipement:** Le secteur est équipé**Compensation et indemnisation:** Non concerné.

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée	NON	OUI
-----------	-----	-----

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes		X
A6 Forêts		X
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat		X
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

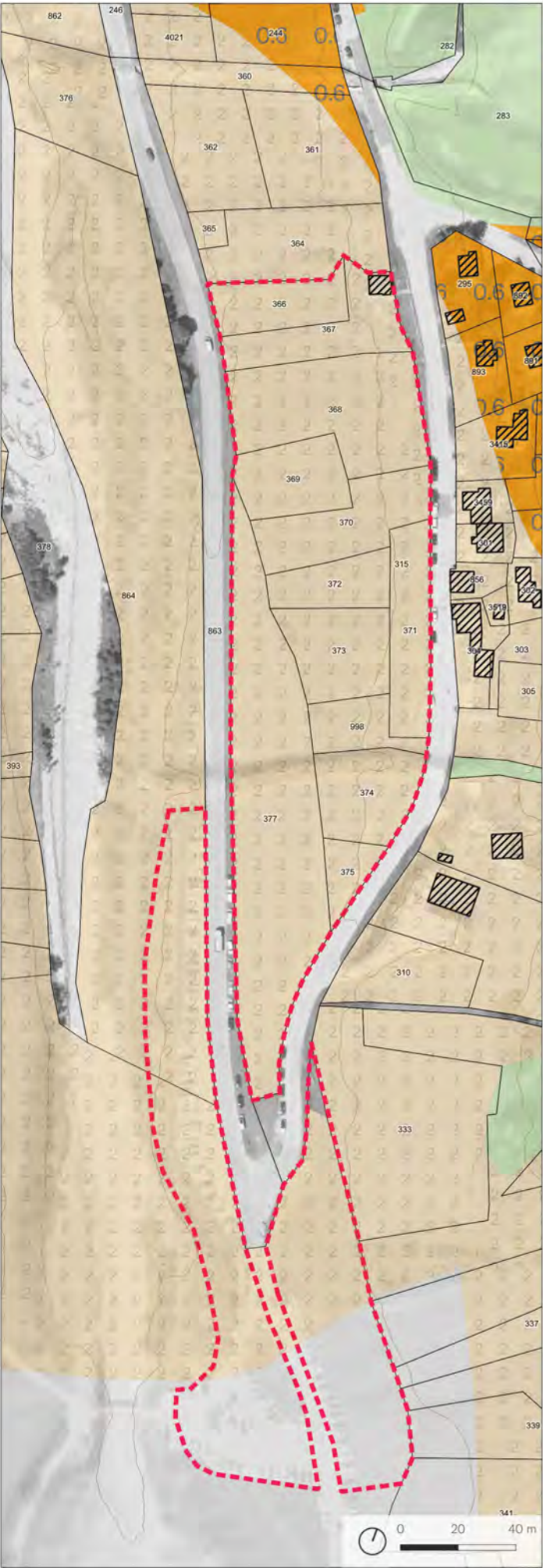
A1: Afin de correspondre à la réalité du terrain (bande en lien avec la zone d'habitation environnante), une ancienne zone agricole 2 a été affectée en zone d'habitation moyenne densité.

A6: Un nouveau cadastre forestier a été délimité afin de correspondre à la nouvelle limite de la forêt. Le périmètre tient compte de cette limite et se doit de respecter les règles et prescriptions y relatives.

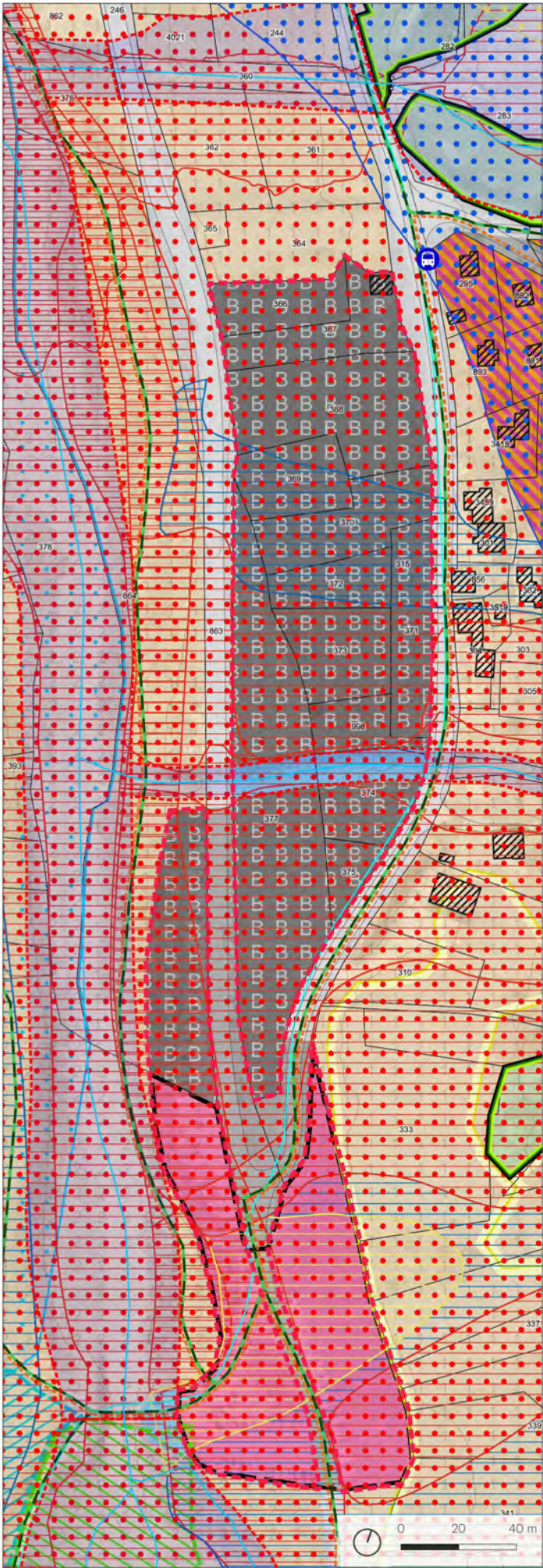
A16: Les périmètres sont impactés par une zone de danger d'avalanche de niveau faible. Les développements futurs prendront les mesures constructives nécessaires pour se prémunir face à cette situation.

C1: L'extension de la zone d'habitation moyenne et faible densité permet de mettre en conformité la réalité du terrain suite à la construction de la digue (suppression de la zone de danger élevé).

Situation actuelle



Situation future



Zinal - A.Z.5

Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 24'580 m²**Lieux dits:** Les Rousses / Les Plats de la Lé**Fiches connexes:** C.Z.6**Coordonnées:** 2614767,1108644

Localisation: Le périmètre d'extension se situe au sud du village de Zinal entre la route des Cinq 4000, la route du Pétérety, la route de la Tsoucdanna et la route de Sorebois.

Affectation actuelle: Zone agricole 2 / Zone inculte

Affectation future: Zone de constructions et d'installations publiques B / Zone d'activités sportives et récréatives / Zone des eaux et des rives

Justificatif: Une ZCIPB et une zone d'activités sportives et récréatives ont été planifiées sur ce secteur situé à la sortie de la station de Zinal. Un projet d'aménagement des Plats de la Lée est en cours d'étude. Il est prévu, sur la portion sud de la nouvelle zone, de régulariser des surfaces de stationnement existantes avec un plan d'alarme pour prévenir les risques d'avalanches. En ce qui concerne la portion nord, un secteur à aménager sera défini pour assurer un projet qualitatif et intégré devant permettre l'installation d'infrastructures sportives (ex : terrain de foot, patinoire, etc.) et publiques (ex : place pour manifestation, parking pour camping car, etc.).

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé**Compensation et indemnisation:** Non concerné.

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes		X
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau		X
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs		X
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir		X
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public		X
D1 Transports publics		X
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A1: Afin de correspondre à la future réalité du terrain (stationnement et relocalisation du terrain de foot désaffecté), une ancienne zone agricole 2 a été affectée en ZCIPB.

A13: Le torrent de Pétérety au nord, le torrent de Tracuit à l'est et la Navisence au sud-ouest possèdent un ERE qui protège leurs valeurs biologiques et leurs fonctions naturelles. Aucun aménagement ne prendra place dans la partie se superposant à l'emprise de leurs ERE.

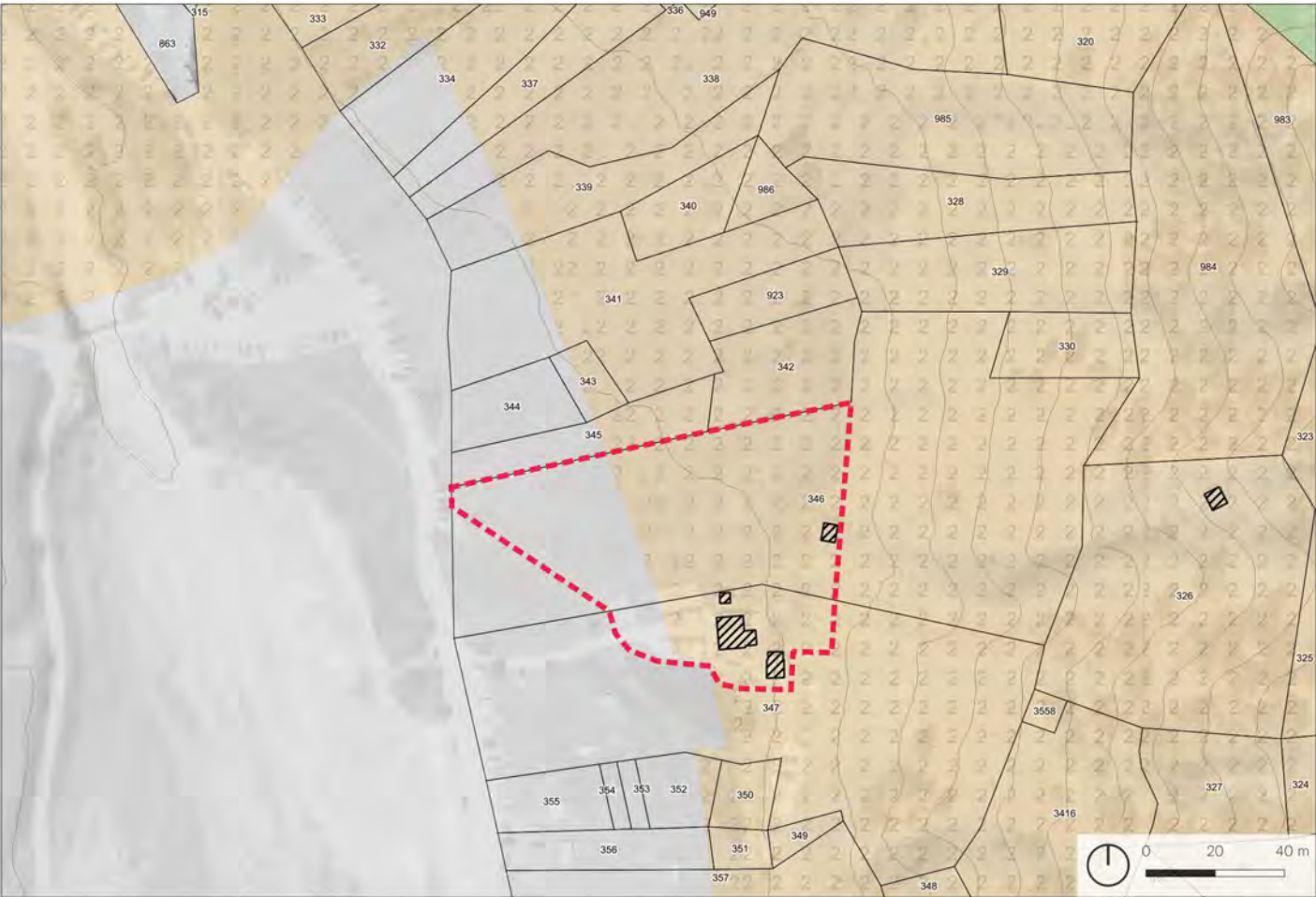
A16: La majeure partie du périmètre se situe en zone de danger d'avalanche et hydrologique élevé. Les aménagements du secteur ne devront pas péjorer la situation de danger et être intégrés au plan d'alarme crue et avalanche. Un projet d'aménagement de cours d'eau est en cours pour régler la problématique des laves torrentielles du torrent de Tracuit.

B6: De nombreux chemins de randonnée et des pistes VTT se croisent dans ce périmètre et permettent de partir sur les deux versants du Val de Zinal. Leur maintien sera garanti lors de l'exploitation du site. La présence de ce carrefour piétonnier renforce la justification de l'emplacement de ce parking.

C2: Étant donnée la superficie du secteur, un périmètre à aménager devra obligatoirement être mis en place si un projet de développement du secteur est prévu.

C8: Afin d'envisager la création d'une surface de stationnement suffisante pour accueillir la forte hausse de randonneur en période estivale et l'éventuelle création d'un nouveau terrain de foot, la réaffectation en ZCIPB est justifiée.

D1: Un arrêt de transport public se trouve en bordure du périmètre et permet de desservir cette zone de départ vers les différents chemins de randonnée.



Zones d'affectation actuelles

**Surface:** 5'778 m²**Lieux dits:** La Tsoucdanna**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614948,1108358

Localisation: Le périmètre d'extension se situe au sud du village de Zinal après le dernier parking avant les chemins de randonnée sur la rive droite de la Navisence en amont de la route de la Tsoucdanna.

Affectation actuelle: Zone agricole 2 / Zone inculte**Affectation future:** Zone de camping de passage

Justificatif: La mesure propose une relocalisation du camping existant au nord de l'auberge/gîte de Tzoucdana, l'éloignant ainsi de la zone alluviale protégée au niveau national. Il s'agira d'un camping de passage, tel que défini dans la fiche B.3 du PDC. L'emprise de cette future zone camping de passage comprend également les surfaces de jeux existantes et les bâtiments liés à l'infrastructure du camping.

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé**Compensation et indemnisation:** Non concerné.

Fiches du Plan directeur cantonal

 Concernée
 NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes		X
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping		X
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

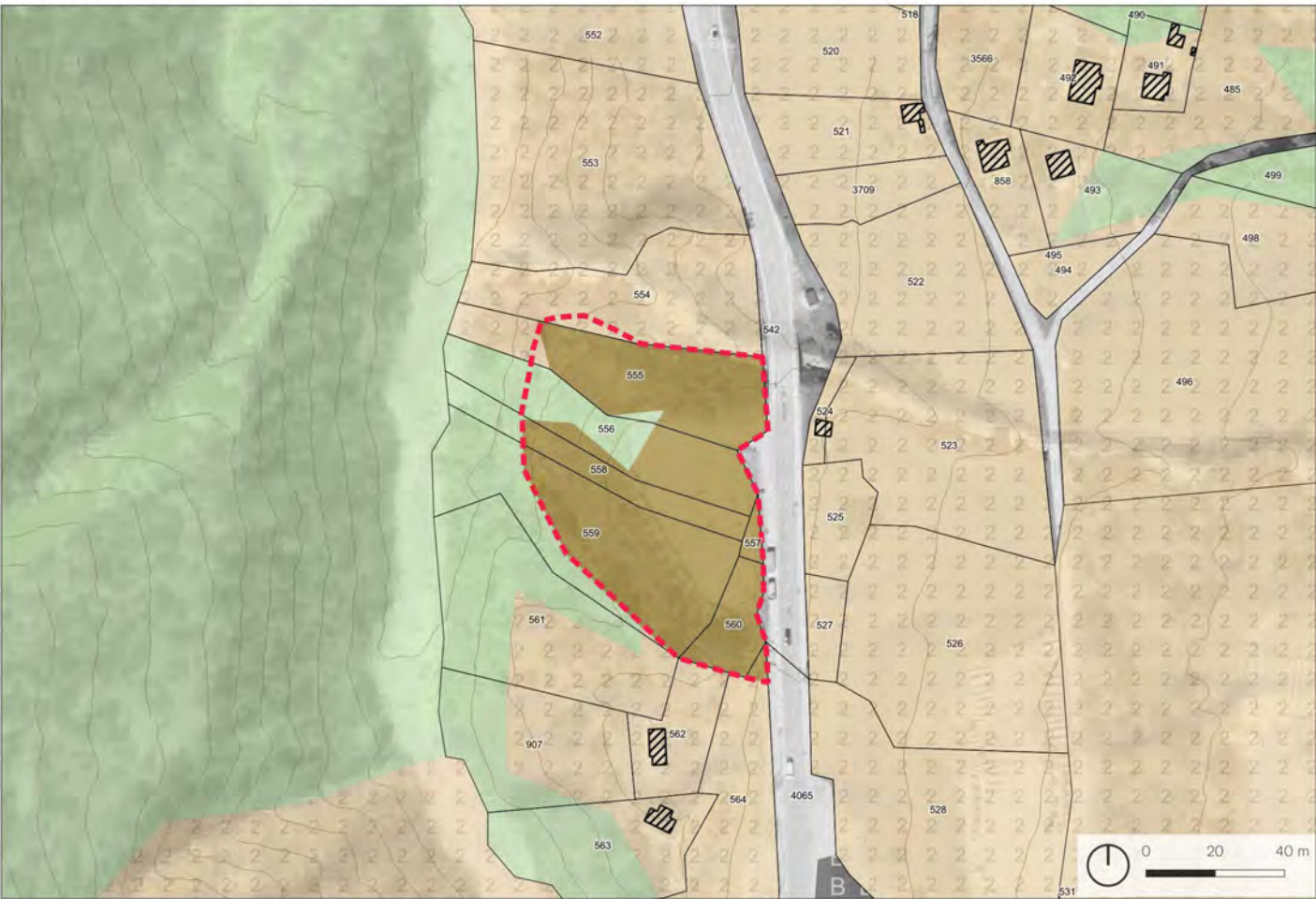
A1: Afin de relocaliser le camping au nord du relais de la Tzoucdana et de suivre les nouvelles directives en matière d'affectation de camping, la zone agricole 2 a été réaffectée en zone de camping de passage.

A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger d'avalanche de niveau élevé et hydrologique de niveau moyen. Le caractère non constructible et le fait que l'activité de camping ne se fasse qu'en été réduit l'impact de la zone de danger élevé d'avalanche.

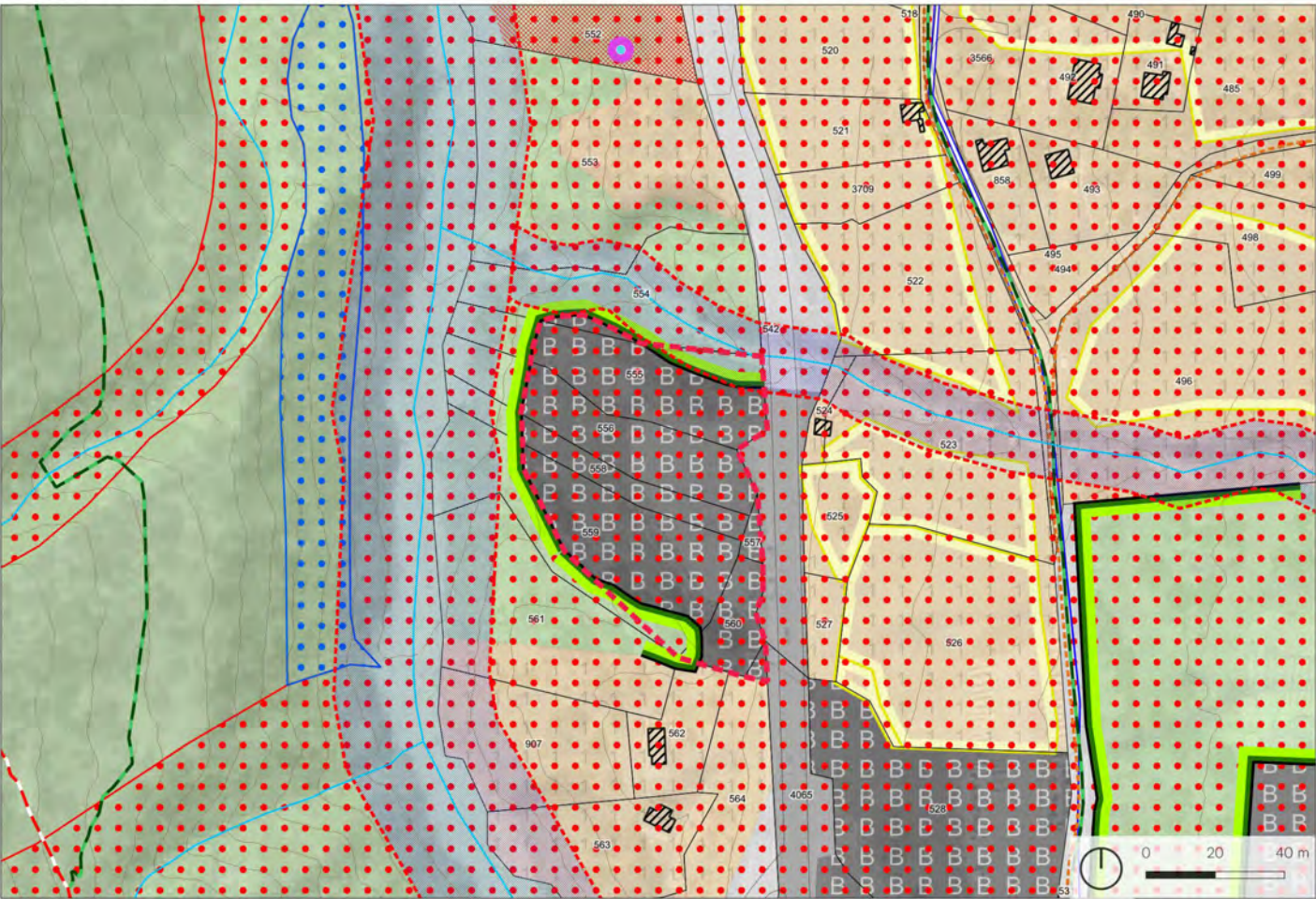
B3: Afin de permettre un développement de l'offre en camping et une meilleure surface d'accueil, la surface de camping de passage a été déplacée.

B Changement de zone

Situation actuelle



Situation future



Zones d'affectation actuelles

**Surface:** 5'375 m²**Lieux dits:** Le Perrec**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614303,1109877**Localisation:** Le périmètre se trouve au nord de Zinal en aval de la rue des Cinq 4000 et en amont de la Navisence.**Affectation actuelle:** Zone de dépôt et/ou de valorisation de matériaux / Forêt / Zone agricole 2**Affectation future:** Zone de constructions et d'installations publiques B / Forêt

Justificatif: Initialement, il s'agissait d'une zone destinée au dépôt de matériaux d'excavation propre. Le site étant comblé et aplani, la Commune l'utilise désormais comme une surface multifonctionnelle permettant notamment d'absorber une partie des besoins en stationnement liés aux remontées mécaniques. Afin de mettre en conformité ce secteur par rapport à son utilisation effective, la mesure propose sa réaffectation en ZCIP B.

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé**Compensation et indemnisation:** Non concerné

Fiches du Plan directeur cantonal

 Concernée
 NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

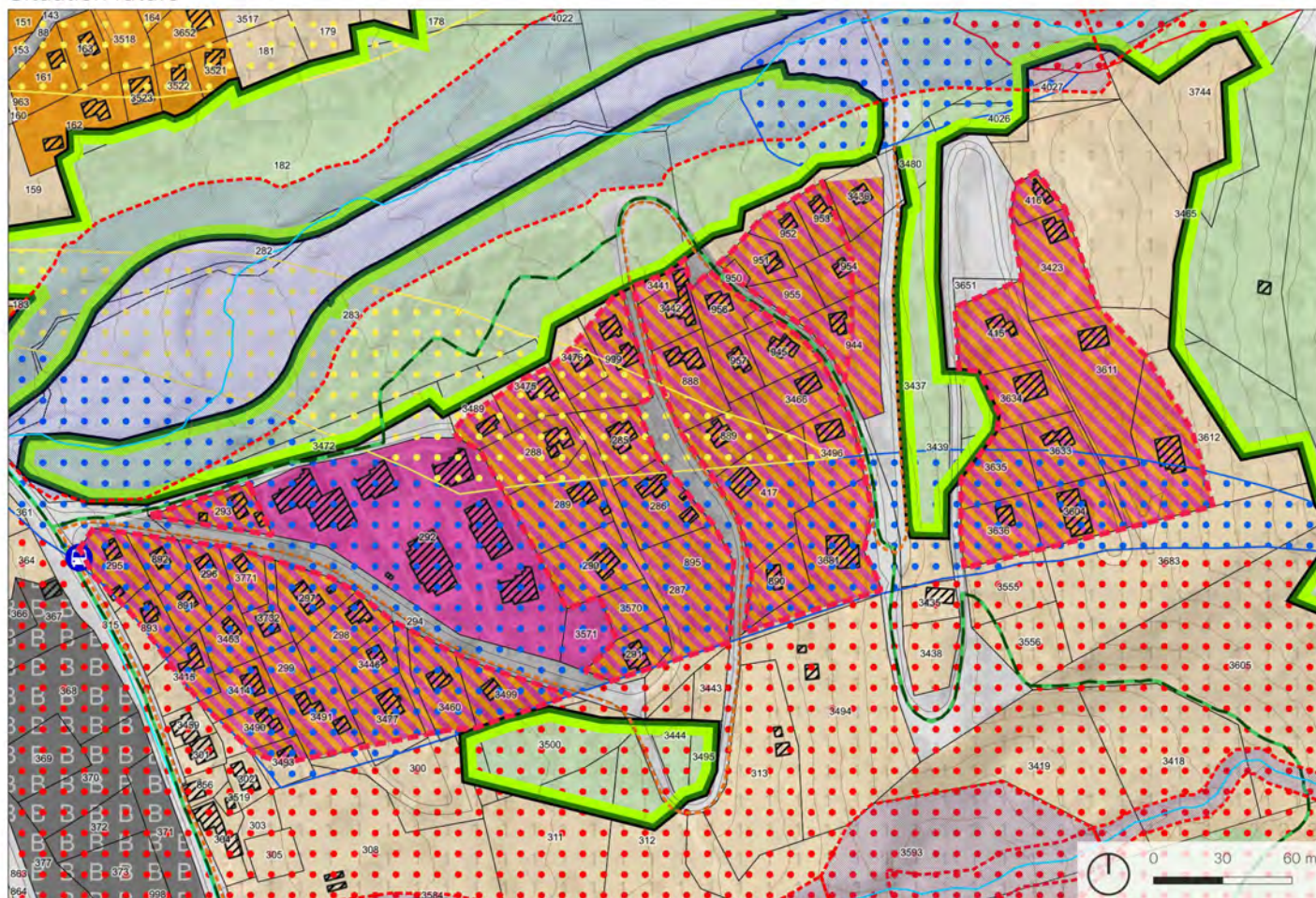
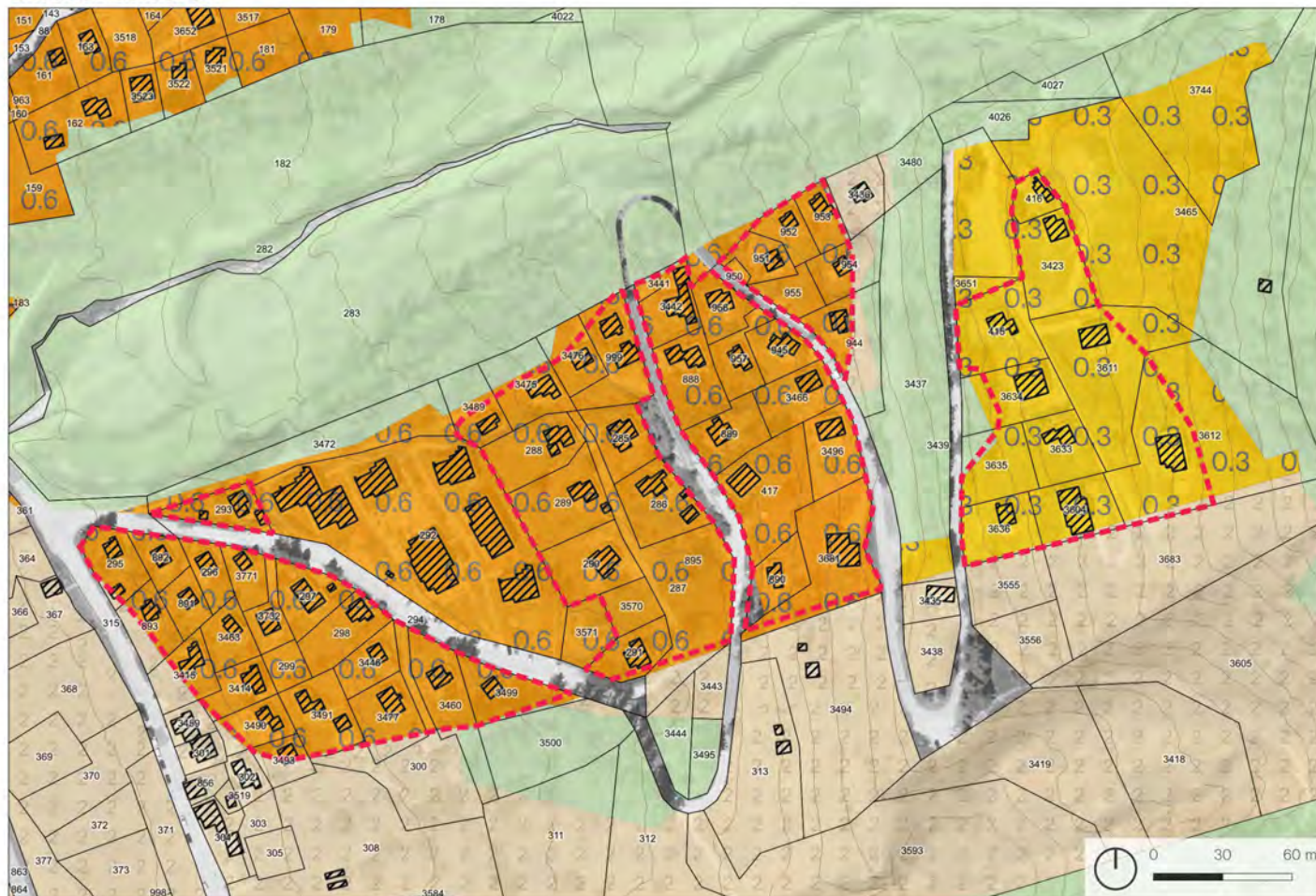
A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts		X
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau		X
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public		X
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A6: Un nouveau cadastre forestier a été délimité afin de correspondre à la limite de la forêt. Le périmètre tient compte de cette limite et se doit de respecter les règles et prescriptions y relatives.

A13: La modification de zone proposée permet de supprimer la pression induite par la zone de dépôt et/ou de valorisation de matériaux anciennement superposée à l'ERE du cours d'eau qui longe le périmètre au nord.

A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger d'avalanche de niveau élevé et un danger hydrologique faible. Un plan d'alarme sera mis sur pied pour se prémunir de cette situation.

C8: La réaffectation en ZCIP B permet de mettre en conformité le secteur avec la réalité du terrain (stationnement des remontées mécaniques).



Zones d'affectation actuelles

**Surface:** 47'020 m²**Lieux dits:** Les Mittains / Tracuit**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614501,1109761

Localisation: Les périmètres se situent sur la bande bâtie la plus au sud de Zinal entre la route du Pétérey et la route de Tracuit

Affectation actuelle: Zone d'habitation moyenne densité 0.6

Affectation future: Zone d'activités touristiques 2

Justificatif: La commune d'Anniviers dispose, dans certaines de ses stations, de secteurs largement bâtis et très majoritairement occupés par des résidences secondaires. Ces secteurs sont souvent situés en périphérie de la zone à bâtir, où il n'est pas souhaitable de voir se développer des nouvelles constructions affectées en résidence principale (distance au centre, équipements et services de base compliqués à mettre en place, etc.). La Commune propose donc une zone d'activités touristiques 2 pour ces secteurs particuliers.

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé

Compensation et indemnisation: Non concerné

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts		X
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques		X
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat		X
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A6: Un nouveau cadastre forestier a été délimité afin de correspondre à la limite de la forêt. Le périmètre tient compte de cette limite et se doit de respecter les règles et prescriptions y relatives.

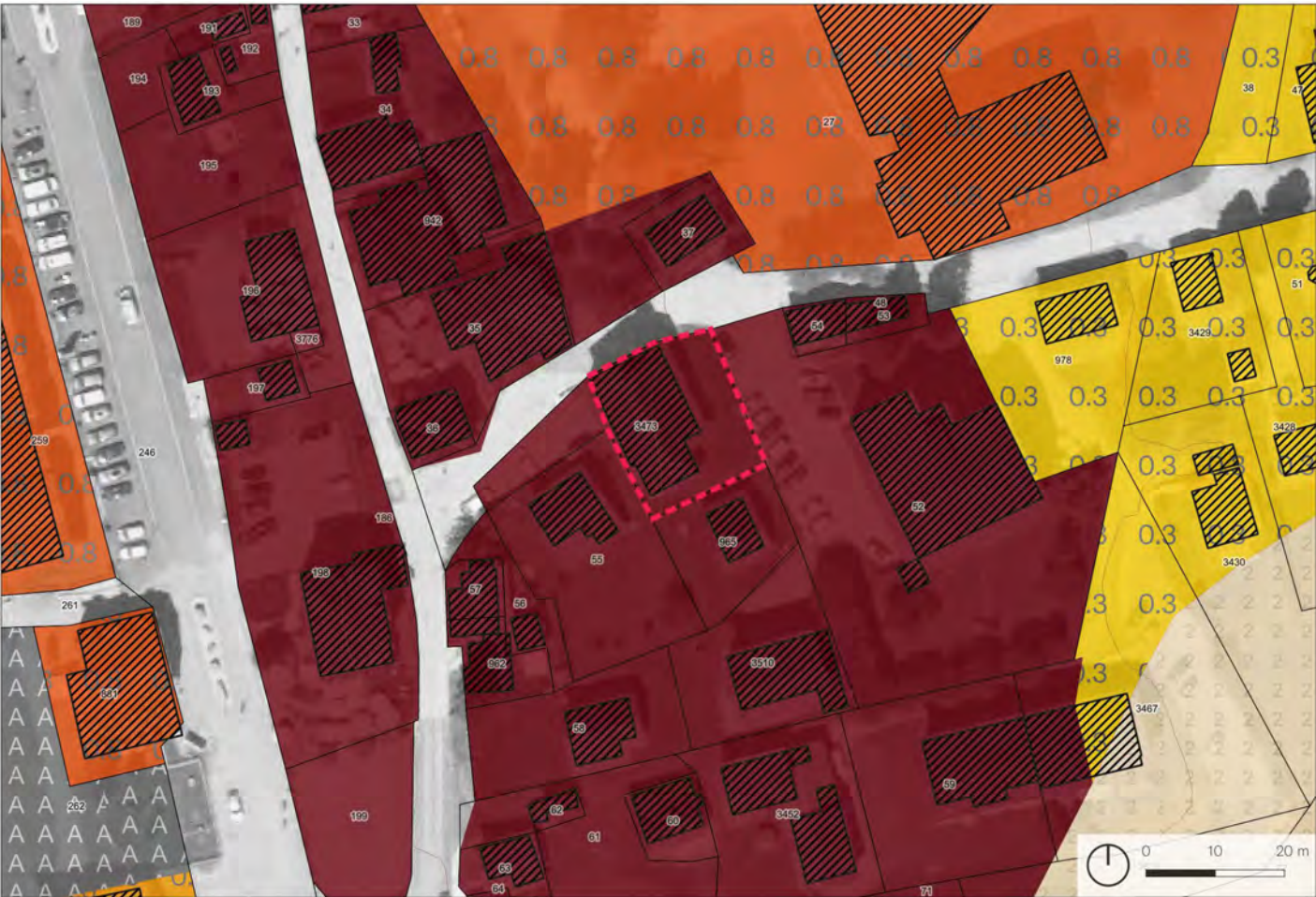
A16: Le secteur sud du périmètre est concerné par des zones de dangers nivologiques et hydrologiques de niveau moyen et faible. Les développements futurs prendront les mesures constructives nécessaires pour se prémunir face à cette situation.

B2: Ce secteur est actuellement occupé en grande partie par des résidences secondaires. La volonté d'y instaurer une zone d'activités touristiques 2 garantit le maintien de cette tendance en ne permettant pas le développement de nouvelles constructions en résidence primaire.

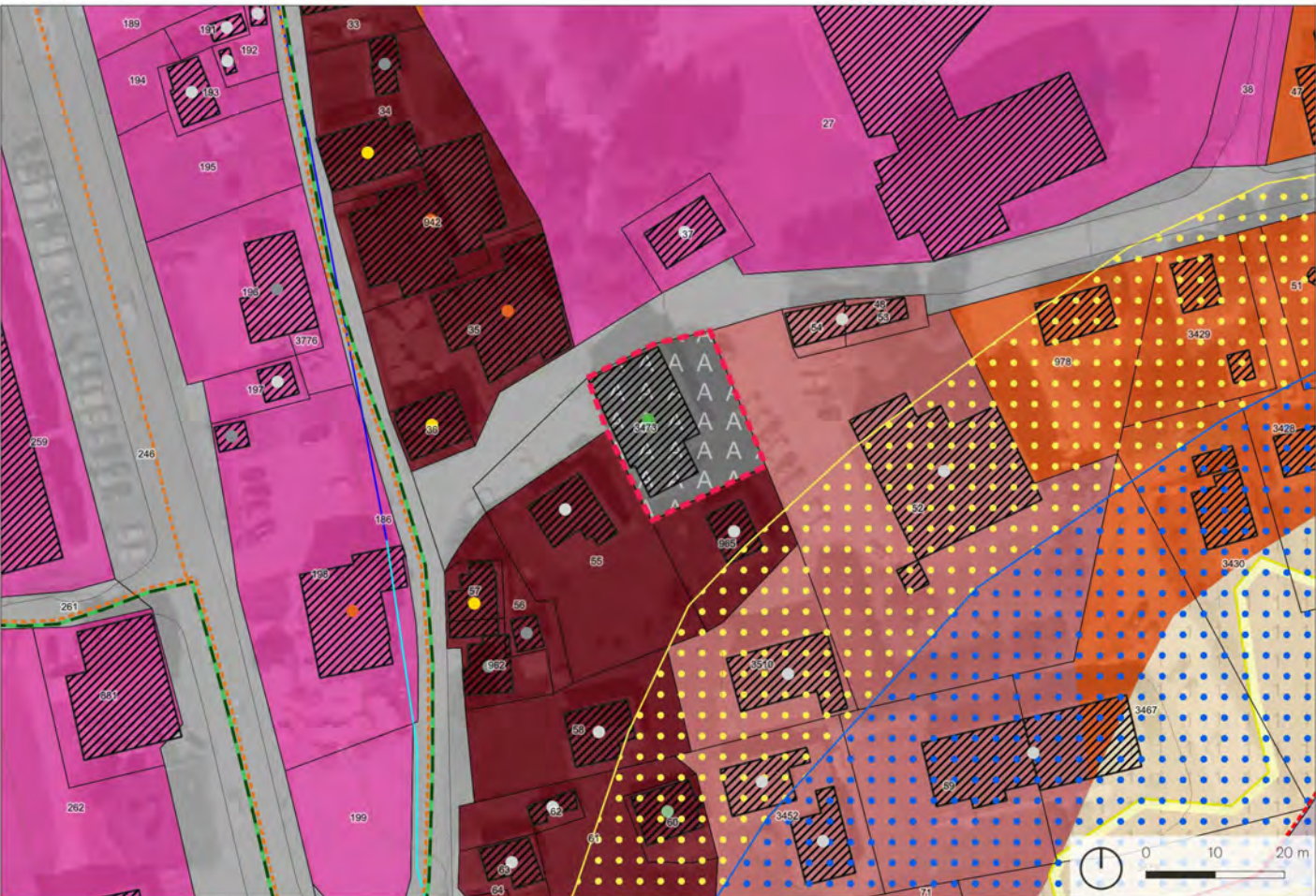
C1: Ce changement d'affectation permet d'empêcher le développement de nouvelles résidences primaires dans un site peu propice (en périphérie), tout en préservant une petite marge de manoeuvre dans le développement de structures d'accueil touristiques ou la valorisation des hébergements touristiques, dans une optique de renforcement des lits chauds. Par ailleurs, cela réduit le contingent des zones destinées au logement, tel que préconisé dans le PDc.

Situation actuelle

Zinal - B.Z.3



Situation future



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 425 m²**Lieux dits:** Zinal centre**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614528,1109393**Localisation:** Le périmètre se trouve au centre du vieux village de Zinal en bordure de la rue de l'Eglise.**Affectation actuelle:** Zone vieux village**Affectation future:** Zone de constructions et d'installations publiques A**Justificatif:** L'ensemble des édifices religieux dans les zones bâties de la commune a été réaffecté en ZCIPA. Il s'agit ici de la chapelle Saint-Barthélemy, située au cœur du centre historique de Zinal.**Niveau d'équipement:** Le secteur est équipé**Compensation et indemnisation:** Non concerné

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée	NON	OUI
-----------	-----	-----

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels	X	
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat		X
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits		X
C8 Installations d'intérêt public		X
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

C1: La mise en ZCIPA est justifiée par le fait que les édifices religieux doivent être affectées en tant que tel, selon les nouvelles directives cantonales. Par ailleurs, le contingent des zones destinées au logement est également réduit, tel que préconisé dans le PDC.

C3: Le périmètre comprend la chapelle de Saint-Barthélemy qui est notée en 3 à l'inventaire communal du patrimoine bâti. Ses abords doivent donc mettre en valeur l'édifice et ne pas dénaturer la qualité patrimoniale du lieu.

C8: La réaffectation en ZCIPA permet de mettre en conformité le secteur avec la réalité du terrain (édifice religieux).

Situation actuelle



Situation future



Zinal - B.Z.4

Zones d'affectation actuelles

**Surface:** 5'052 m²**Lieux dits:** Zinal centre**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614463,1109433

Localisation: Le périmètre se situe au centre de la station de Zinal entre le vieux village, la rue Montferrier et la rue des Cinq 4000.

Affectation actuelle: Zone vieux village**Affectation future:** Zone d'activités touristiques

Justificatif: Cette bande idéalement située au cœur de Zinal, entre le nouveau centre et le cœur historique de la station, affiche toutes les qualités pour un renforcement de sa vocation touristique. En effet, ce secteur comprend déjà deux hôtels / restaurants, l'office du tourisme ainsi qu'une boulangerie-pâtisserie. Cette nouvelle affectation permettra d'accroître le caractère touristique de ces parcelles et bâtiments, soit par l'extension des activités existantes soit par l'accueil de nouvelles infrastructures en lien avec le tourisme.

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé**Compensation et indemnisation:** Non concerné

Fiches du Plan directeur cantonal

 Concernée
 NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels	X	
B2 Hébergements touristiques		X
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs		X
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir		X
C3 Sites construits		X
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics		X
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne		X
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit		X
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

B2: Afin de mettre en conformité l'affectation de la zone en fonction de sa vocation actuelle (office du tourisme, hôtels, commerces), une zone d'activités touristiques a été introduite. Par ailleurs, les terrains libres de constructions qui les entourent permettent d'offrir des réserves de terrains pour d'éventuelles extensions bâties.

B6: De nombreux sentiers de randonnée et une piste VTT passent au milieu du vieux village. Ceux-ci seront évidemment maintenus.

C1: Le changement d'affectation de la zone vieux village vers une zone d'activités touristiques permet de rendre conforme la vocation des parcelles avec leurs affectations actuelles et futures. Par ailleurs, cela réduit le contingent des zones destinées au logement, tel que préconisé dans le PDc.

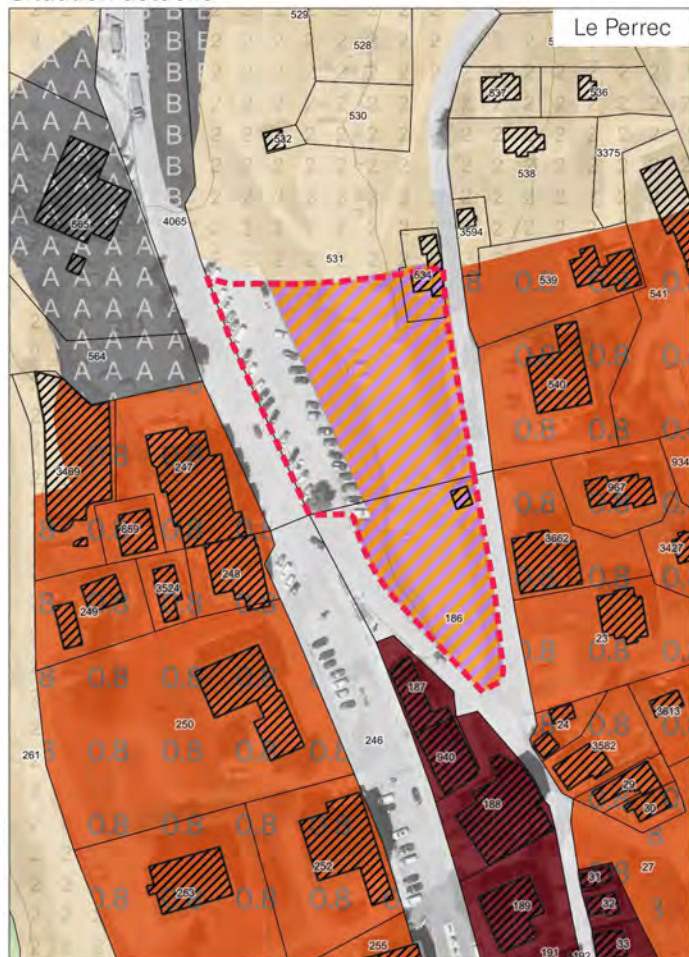
C3: Le périmètre au nord comprend des bâtiments qui ont été notés en 6 (sans intérêt) lors de l'inventaire du patrimoine bâti. Dans cette optique, l'ancienne zone vieux village a été réduite afin de comporter seulement les bâtiments dignes de protection. A noter toutefois la présence d'un bâtiment en note 4+. Sa classification à l'inventaire assure le maintien de ses qualités patrimoniales malgré le changement de zone.

D1: Un arrêt de transport public se trouve aux abords du secteur et permet d'offrir une desserte de bonne qualité de la zone (dans le contexte annivard).

D5: De nombreux chemins de mobilité douce convergent au centre du noyau historique. Ces sentiers seront évidemment maintenus.

F3: Le secteur est situé le long de la route cantonale, une attention particulière doit être portée quant aux nuisances sonores qu'engendre le trafic routier sur les volumes bâtis.

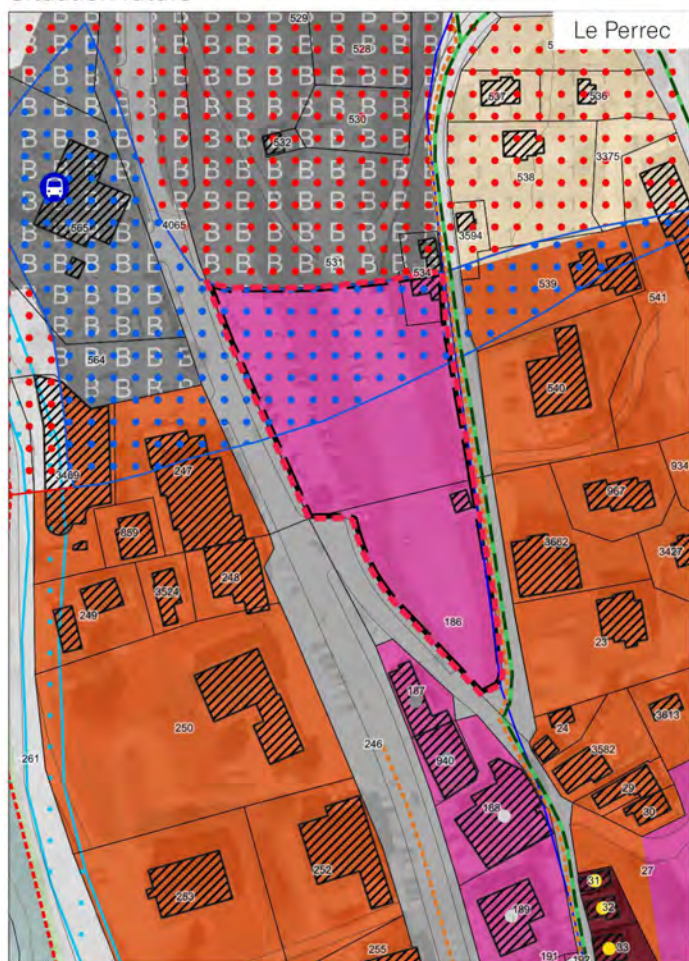
Situation actuelle



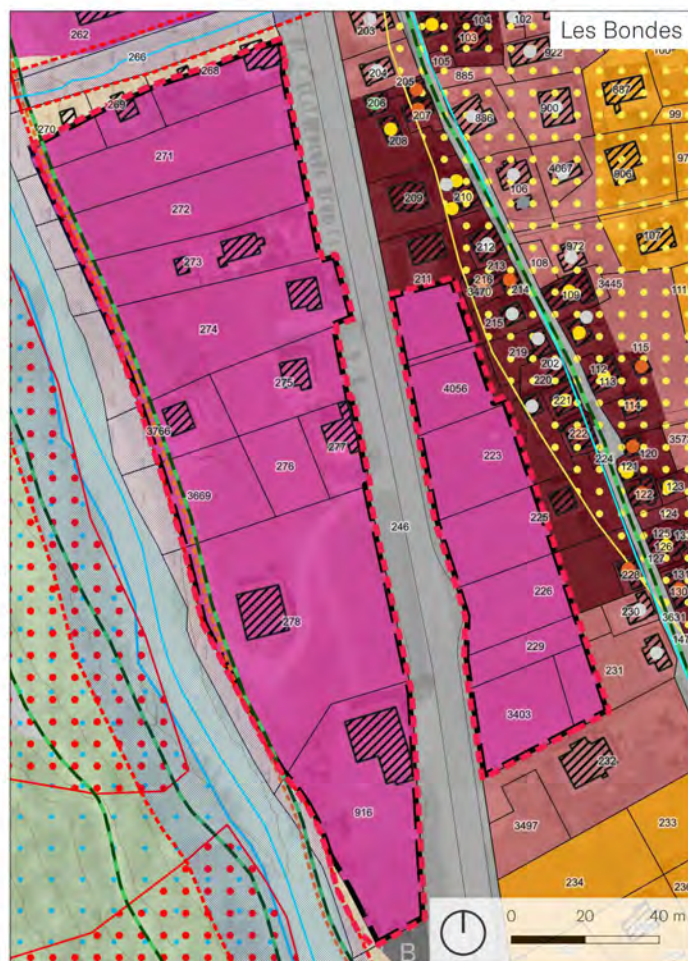
Zinal - B.Z.5



Situation future



Les Bondes



Zones d'affectation actuelles

**Surface:** 21'798 m²**Lieux dits:** Les Bondes / Le Perrec**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614471,1109235

Localisation: Les périmètres se situent au nord et au sud du vieux village de Zinal de part et d'autre de la rue des Cinq 4000.

Affectation actuelle: Zone d'habitation moyenne densité 0.6 / Zone mixte de constructions 0.6 et d'équipements publics et touristiques

Affectation future: Zone d'activités touristiques

Justificatif: Deux secteurs sont concernés par cette mesure de réaffectation en zone touristique. Premièrement, en aval de la route des cinq 4000, un secteur comprenant deux auberges existantes, actuellement en exploitation, mais qui nécessiteraient une rénovation. Il affiche également, par sa position stratégique à l'échelle de la station, un important potentiel en matière de développement d'équipements sportifs, à l'image d'un parcours de glace, régulièrement évoqué. Le secteur permet également de disposer de réserves pour des projets à ce jour inconnus. Deuxièmement, en amont de la route des cinq 4000, des parcelles idéalement situées à l'échelle de la station sur lesquelles est évoqué le développement d'un centre dédié à l'alpinisme, comprenant notamment une halle de grimpe, un musée sur la haute-montagne ou encore des salles de conférence. Cette mesure B.Z.5 s'apparente aux seules réserves touristiques de la station, toutes les autres surfaces en zone d'activités touristiques à Zinal étant déjà utilisées.

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé

Compensation et indemnisation: Non concerné

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques		X
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs		X
C1 Dimensionnement des zàb habitat		X
C2 Qualité des zones à bâtir		X
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics		X
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne		X
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit		X
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

Explicatif des thématiques concernées

A16: Certaines parties des périmètres sont impactées par une zone de danger hydrologique moyen et faible ainsi qu'un danger d'avalanche moyen. Les futurs développements construits prendront les mesures nécessaires pour se prémunir de cette situation de danger.

B2: Afin de mettre en conformité l'affectation des zones en fonction de leurs vocations actuelles et futures (hébergements collectifs, infrastructure sportive, musée et salle de conférence sur la haute montagne), une zone d'activités touristiques a été introduite. Par ailleurs, les terrains libres de constructions qui les entourent permettent d'offrir des réserves de terrains pour d'éventuelles extensions bâties.

B6: De nombreux sentiers de randonnée et une piste VTT longent les périmètres. Ceux-ci seront évidemment maintenus.

C1: Le changement d'affectation des zones d'habitations vers une zone d'activités touristiques permet de rendre conforme la vocation des parcelles avec leurs affectations actuelles et futures. Par ailleurs, cela réduit le contingent des zones destinées au logement, tel que préconisé dans le PDC.

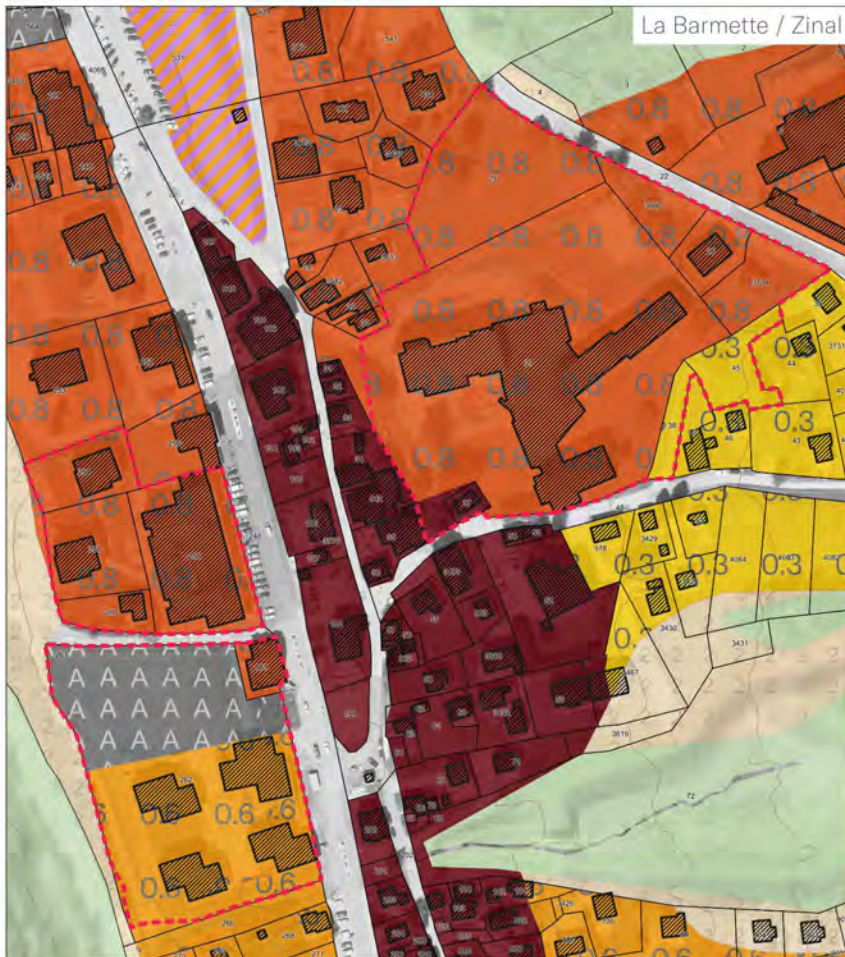
C2: Afin d'offrir des secteurs touristiques de qualité susceptible d'accueillir de nombreux usages et d'augmenter l'attractivité de la station, des projets de qualité seront définis au travers de secteurs à aménager.

D1: Un arrêt de transport public se trouve aux abords du secteur et permet d'offrir une desserte de bonne qualité de la zone (dans le contexte annivard).

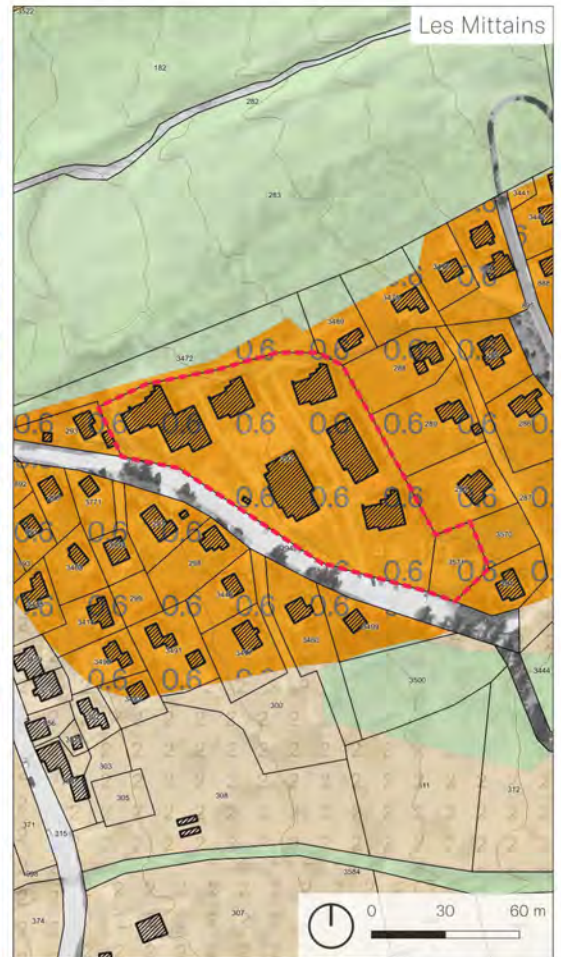
D5: De nombreux chemins de mobilité douce convergent au centre du noyau historique. Ces sentiers seront évidemment maintenus.

F3: Les secteurs sont situés le long de la route cantonale, une attention particulière doit être portée quant aux nuisances sonores qu'engendre le trafic routier sur les volumes bâtis.

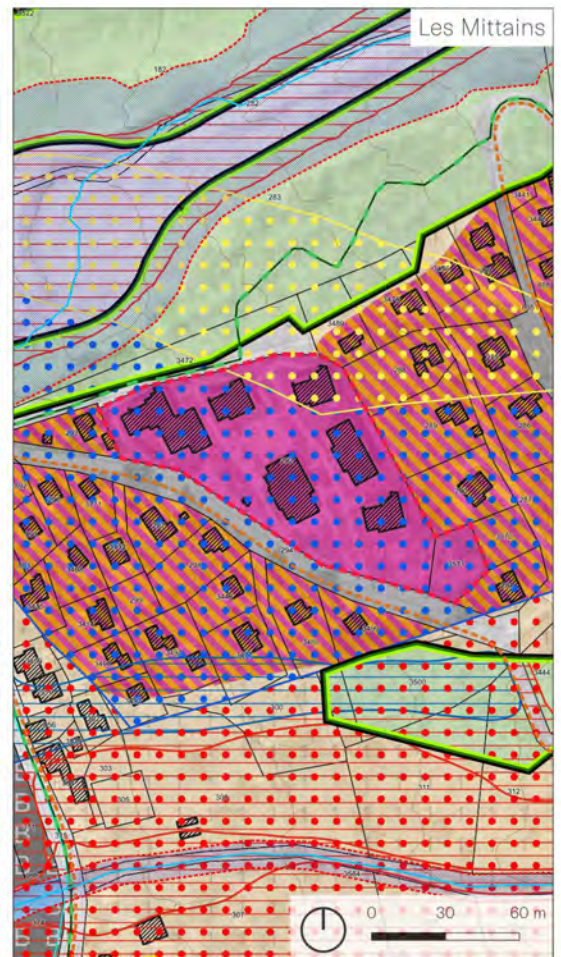
Situation actuelle



Zinal - B.Z.6



Situation future



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 42'872 m²**Lieux dits:** Les Barmettes / Les Mittains**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614460,1109282

Localisation: Les périmètres se situent au nord du vieux village de Zinal de l'autre coté de la rue des Cinq 4000 et de la rue de l'Eglise. Ainsi qu'au sud du village de Zinal en bordure du torrent du Pétérey le long de la route de Tracuit.

Affectation actuelle: Zone d'habitation forte densité 0.8, moyenne densité 0.6, faible densité 0.3 / Zone de constructions et d'installations publiques A

Affectation future: Zone d'activités touristiques

Justificatif: Il s'agit de secteurs comprenant des hébergements touristiques qualifiés existants, à l'image d'Intersoc, du complexe Swisspeak resorts, de l'hôtel Europe ou encore du village Reka.

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé

Compensation et indemnisation: Non concerné

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau		X
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques		X
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs		X
C1 Dimensionnement des zàb habitat		X
C2 Qualité des zones à bâtir		X
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics		X
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne		X
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit		X
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A13: Le torrent situé aux abords du secteur Swisspeak resorts possède un ERE qui protège ses valeurs biologiques et ses fonctions naturelles. Aucun aménagement ne prendra place dans la partie se superposant à l'emprise de l'ERE.

A16: Le secteur du village Reka au sud est impacté par des zones de dangers nivologiques et hydrologiques de niveaux moyen et faible. Les développements futurs prendront les mesures constructives nécessaires pour se prémunir face à cette situation.

B2: Afin de mettre en conformité l'affectation des zones en fonction de leurs vocations actuelles (hébergements collectifs, village de vacances, hôtels), une zone d'activités touristiques a été introduite. Par ailleurs, les terrains libres de constructions qui les entourent permettent d'offrir des réserves de terrains pour d'éventuelles extensions bâties.

B6: De nombreux sentiers de randonnée et des pistes VTT passent au milieu du vieux village. Ceux-ci seront évidemment maintenus.

C1: Le changement d'affectation des zones d'habitations vers une zone d'activités touristiques permet de rendre conforme la vocation des parcelles avec leurs affectations actuelles. Par ailleurs, cela réduit le contingent des zones destinées au logement, tel que préconisé dans le PDC.

C2: Afin d'offrir des secteurs touristiques de qualité susceptible d'accueillir de nombreux usages et d'augmenter l'attractivité de la zone, des projets de qualité seront définis au travers de secteurs à aménager (pour les secteurs libres).

D1: Un arrêt de transport public se trouve aux abords des secteurs et permet d'offrir une desserte de bonne qualité aux différentes zones (dans le contexte annivard).

D5: De nombreux chemins de mobilité douce convergent au centre du noyau historique. Ces sentiers seront évidemment maintenus.

F3: Certains secteurs sont situés le long de la route cantonale, une attention particulière doit être portée quant aux nuisances sonores qu'engendre le trafic routier sur les volumes bâtis.

The map displays the study area, which is highlighted in yellow. The area is divided into numerous small plots, many of which are marked with black hatched patterns. A red dashed line outlines the boundary of the study area. A white line with a black border indicates a specific path or boundary within the study area. The map includes a scale bar at the bottom right, showing distances of 0, 20, and 40 meters. A north arrow is also present at the bottom right. The background of the map is green, representing the surrounding landscape. The map is labeled with various numbers, including 3564, 586, 3565, 574, 576, 577, 3461, 578, 4052, 3561, 606, 3562, 605, 3628, 3754, 3536, 3537, 600, 599, 601, 598, 936, 597, 596, 585, 583, 582, 3482, 581, 3581, 580, 3580, 579, 578, 577, 576, 575, 574, 573, 572, 571, 570, 569, 568, 567, 566, 565, 564, 563, 562, 561, 560, 559, 558, 557, 556, 555, 554, 553, 552, 551, 550, 549, 548, 547, 546, 545, 544, 543, 542, 541, 540, 539, 538, 537, 536, 535, 534, 533, 532, 531, 530, 529, 528, 527, 526, 525, 524, 523, 522, 521, 520, 519, 518, 517, 516, 515, 514, 513, 512, 511, 510, 509, 508, 507, 506, 505, 504, 503, 502, 501, 500, 499, 498, 497, 496, 495, 494, 493, 492, 491, 490, 489, 488, 487, 486, 485, 484, 483, 482, 481, 480, 479, 478, 477, 476, 475, 474, 473, 472, 471, 470, 469, 468, 467, 466, 465, 464, 463, 462, 461, 460, 459, 458, 457, 456, 455, 454, 453, 452, 451, 450, 449, 448, 447, 446, 445, 444, 443, 442, 441, 440, 439, 438, 437, 436, 435, 434, 433, 432, 431, 430, 429, 428, 427, 426, 425, 424, 423, 422, 421, 420, 419, 418, 417, 416, 415, 414, 413, 412, 411, 410, 409, 408, 407, 406, 405, 404, 403, 402, 401, 400, 399, 398, 397, 396, 395, 394, 393, 392, 391, 390, 389, 388, 387, 386, 385, 384, 383, 382, 381, 380, 379, 378, 377, 376, 375, 374, 373, 372, 371, 370, 369, 368, 367, 366, 365, 364, 363, 362, 361, 360, 359, 358, 357, 356, 355, 354, 353, 352, 351, 350, 349, 348, 347, 346, 345, 344, 343, 342, 341, 340, 339, 338, 337, 336, 335, 334, 333, 332, 331, 330, 329, 328, 327, 326, 325, 324, 323, 322, 321, 320, 319, 318, 317, 316, 315, 314, 313, 312, 311, 310, 309, 308, 307, 306, 305, 304, 303, 302, 301, 300, 299, 298, 297, 296, 295, 294, 293, 292, 291, 290, 289, 288, 287, 286, 285, 284, 283, 282, 281, 280, 279, 278, 277, 276, 275, 274, 273, 272, 271, 270, 269, 268, 267, 266, 265, 264, 263, 262, 261, 260, 259, 258, 257, 256, 255, 254, 253, 252, 251, 250, 249, 248, 247, 246, 245, 244, 243, 242, 241, 240, 239, 238, 237, 236, 235, 234, 233, 232, 231, 230, 229, 228, 227, 226, 225, 224, 223, 222, 221, 220, 219, 218, 217, 216, 215, 214, 213, 212, 211, 210, 209, 208, 207, 206, 205, 204, 203, 202, 201, 200, 199, 198, 197, 196, 195, 194, 193, 192, 191, 190, 189, 188, 187, 186, 185, 184, 183, 182, 181, 180, 179, 178, 177, 176, 175, 174, 173, 172, 171, 170, 169, 168, 167, 166, 165, 164, 163, 162, 161, 160, 159, 158, 157, 156, 155, 154, 153, 152, 151, 150, 149, 148, 147, 146, 145, 144, 143, 142, 141, 140, 139, 138, 137, 136, 135, 134, 133, 132, 131, 130, 129, 128, 127, 126, 125, 124, 123, 122, 121, 120, 119, 118, 117, 116, 115, 114, 113, 112, 111, 110, 109, 108, 107, 106, 105, 104, 103, 102, 101, 100, 99, 98, 97, 96, 95, 94, 93, 92, 91, 90, 89, 88, 87, 86, 85, 84, 83, 82, 81, 80, 79, 78, 77, 76, 75, 74, 73, 72, 71, 70, 69, 68, 67, 66, 65, 64, 63, 62, 61, 60, 59, 58, 57, 56, 55, 54, 53, 52, 51, 50, 49, 48, 47, 46, 45, 44, 43, 42, 41, 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 0.

The map displays the study area with a red dashed line indicating the location of the study site. The map includes a scale bar (0 to 40 m) and a north arrow.

Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 29'596 m²**Lieux dits:** Pralonzet**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614947,1109538**Localisation:** Le périmètre se trouve au nord-est en surplomb du village de Zinal à l'extrémité de la route du Pralonzet.**Affectation actuelle:** Zone d'habitation faible densité 0.3**Affectation future:** Zone d'activités touristiques 2

Justificatif: La commune d'Anniviers dispose, dans certaines de ces stations, de secteurs largement bâtis et très majoritairement occupés par des résidences secondaires. Ces secteurs sont souvent situés en périphérie de la zone à bâtir, où il n'est pas souhaitable de voir se développer des nouvelles constructions affectées en résidences principales (distance au centre, équipements et services de base compliqués à mettre en place, etc.). La Commune propose donc une zone d'activités touristiques 2 pour ces secteurs particuliers, comme ici à Pralonzet, sur les hauts de Zinal.

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé**Compensation et indemnisation:** Non concerné

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts		X
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques		X
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs		X
C1 Dimensionnement des zàb habitat		X
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A6: Un nouveau cadastre forestier a été délimité afin de correspondre à la nouvelle limite de la forêt. Le périmètre tient compte de cette limite et se doit de respecter les règles et prescriptions y relatives.

A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger géologique de niveau faible et un danger hydrologique moyen. Les développements futurs prendront les mesures constructives nécessaires pour se prémunir face à cette situation.

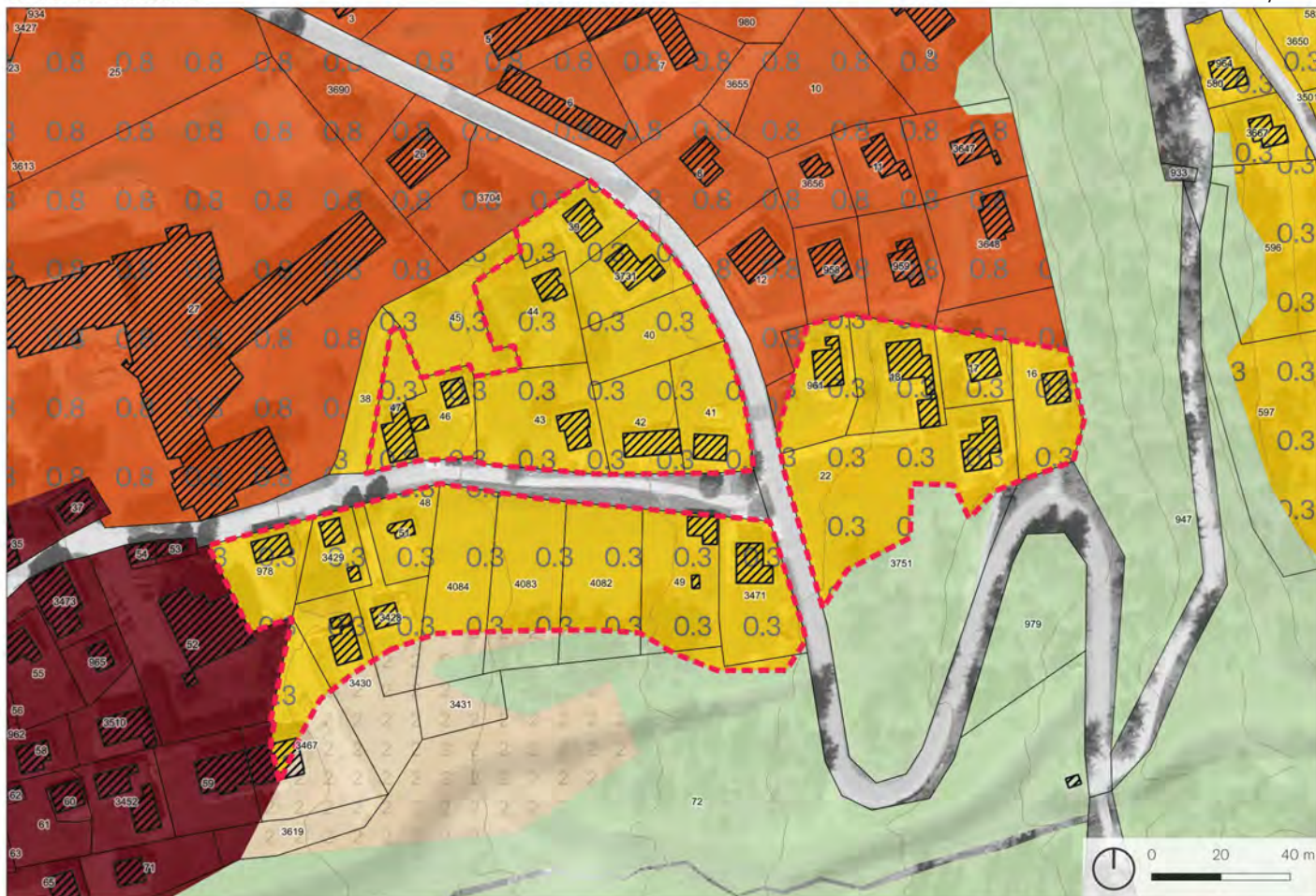
B2: Ce secteur est actuellement occupé en grande partie par des résidences secondaires. La volonté d'y instaurer une zone d'activités touristiques 2 garantit le maintien de cette tendance en ne permettant pas le développement de nouvelles constructions en résidences primaires.

B6: Un sentier de randonnée de montagne traverse le périmètre. Celui-ci relie Zinal au versant est du Val de Zinal. Il sera évidemment maintenu.

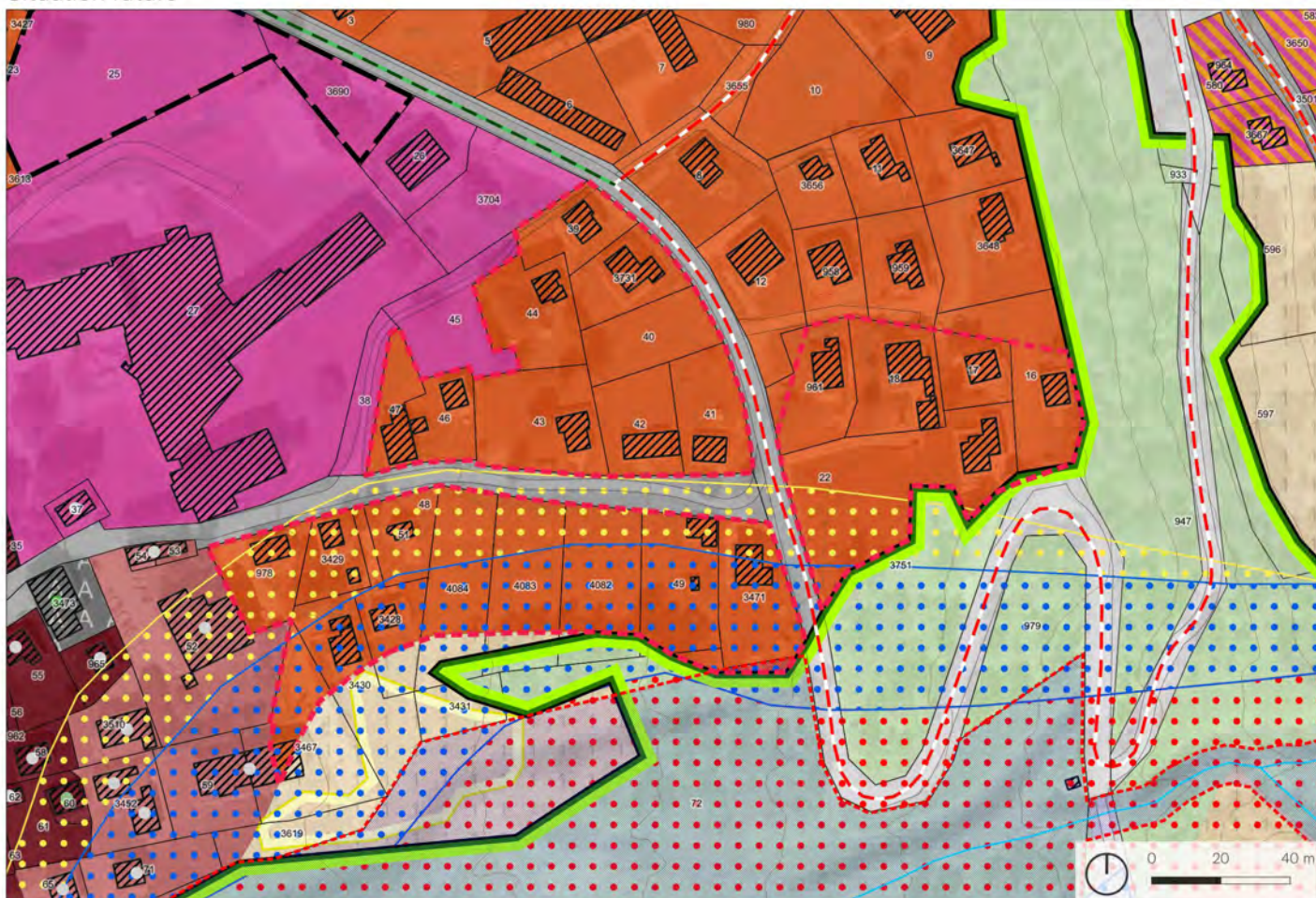
C1: Ce changement d'affectation permet d'empêcher le développement de nouvelles résidences primaires dans un site peu propice (en périphérie), tout en préservant une petite marge de manœuvre dans le développement de structures d'accueil touristiques ou la valorisation des hébergements touristiques, dans une optique de renforcement des lits chauds. Par ailleurs, cela réduit le contingent des zones destinées au logement, tel que préconisé dans le PDC.

Situation actuelle

Zinal - B.Z.BD/HD



Situation future



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 17'104 m²
Lieux dits: Les Bondes

Fiches connexes: Aucune
Coordonnées: 2614688,1109442

Localisation: Le périmètre se trouve en amont du vieux village de Zinal à l'est le long de la route des Liddes et de la rue de l'Eglise.

Affectation actuelle: Zone d'habitation faible densité 0.3

Affectation future: Zone d'habitation haute densité

Justificatif: La station de Zinal comporte très peu de réserves de développement, en raison d'un espace constructible disponible très fortement contraint par les zones de danger. Il est donc apparu comme nécessaire de renforcer la densité autorisée de parcelles stratégiquement situées par rapport au centre de la station et du départ des remontées mécaniques. Ce secteur est également contigu à des parcelles déjà affectées en zone haute densité, motivant également cette mesure. Majoritairement bâti, ce secteur ne verra pas sa morphologie évoluer à court terme, mais cela pose les bases d'un prochain développement vers l'intérieur.

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé

Compensation et indemnisation: Non concerné

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts		X
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau		X
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs		X
C1 Dimensionnement des zàb habitat		X
C2 Qualité des zones à bâtir		X
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A6: Un nouveau cadastre forestier a été délimité afin de correspondre à la nouvelle limite de la forêt. Le périmètre tient compte de cette limite et se doit de respecter les règles et prescriptions y relatives.

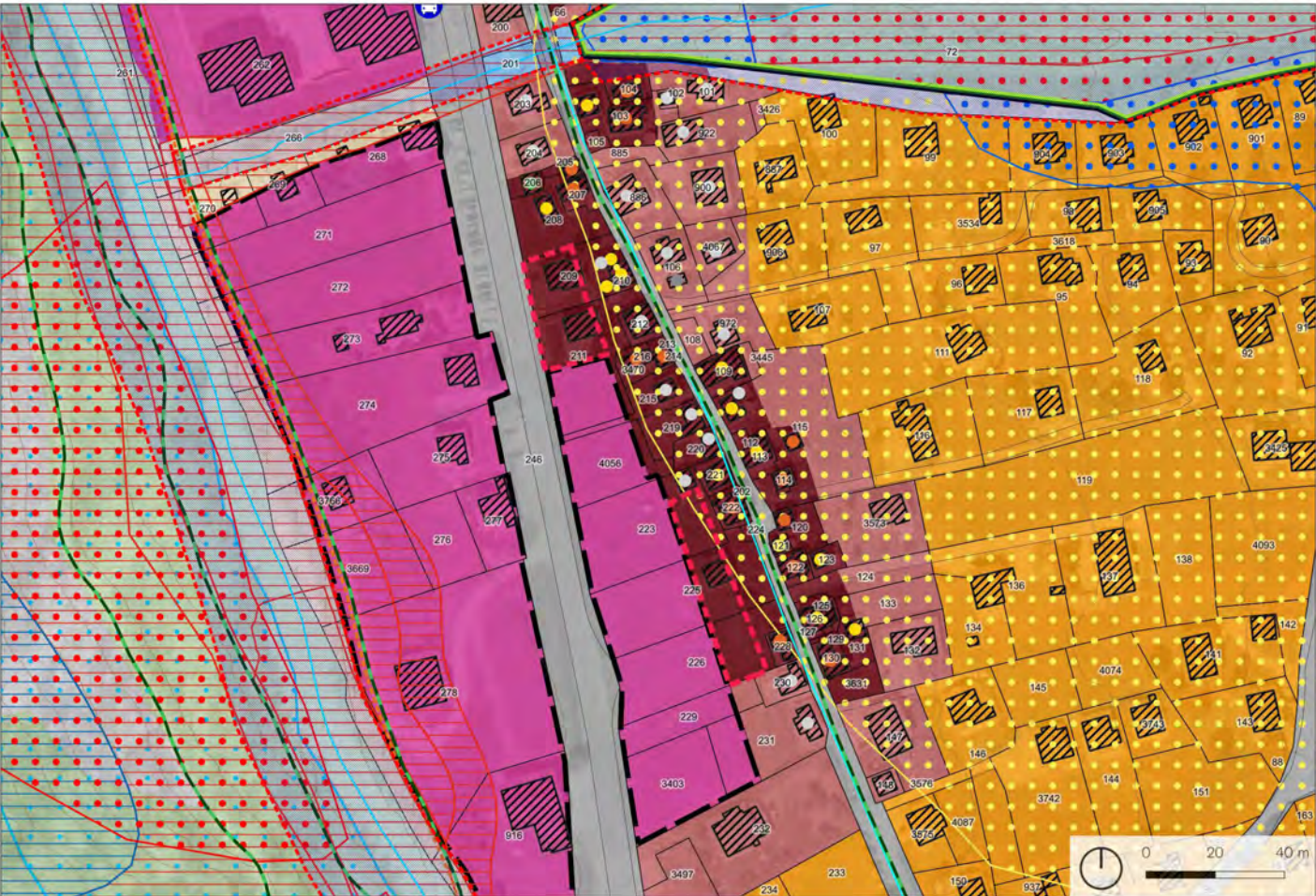
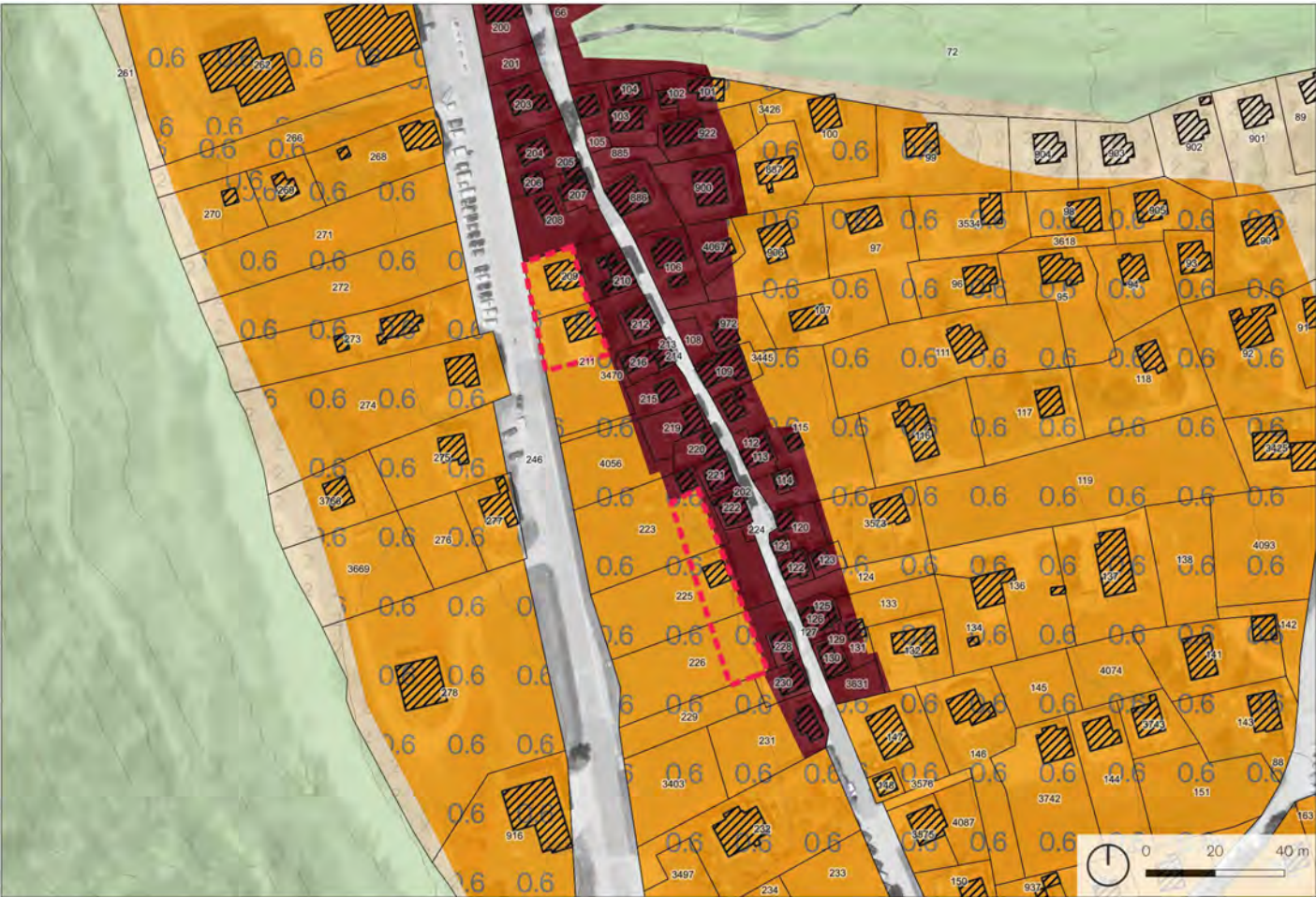
A13: Le torrent des Bondes au sud possède un ERE qui protège ses valeurs biologiques et ses fonctions naturelles. Aucun aménagement ne prendra place dans la partie se superposant à l'emprise de l'ERE.

A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger d'avalanche de niveau moyen et faible. Les développements futurs prendront les mesures constructives nécessaires pour se prémunir face à cette situation.

B6: Un sentier de randonnée de montagne traverse le périmètre. Celui-ci relie Zinal au versant est du Val de Zinal. Il sera évidemment maintenu.

C1: En lien avec le dézonage des zones d'habitat faible densité en périphérie et peu construites, ces secteurs sont voués à voir leur densité augmenter dans une logique de développement vers l'intérieur des zones à bâtir.

C2: L'augmentation de l'indice de densité du secteur doit être accompagnée d'une garantie de qualité du bâti et des aménagements extérieurs. Le futur RCCZ prévoit des articles pour assurer la bonne intégration des constructions et pour encadrer l'impact des aménagements extérieurs.



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 1'096 m²**Lieux dits:** Les Bondes / Plan Zinal**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614548,1109141**Localisation:** Le périmètre se trouve au sud du vieux village de Zinal entre la rue des Cinq 4000 et la route du Vieux Zinal.**Affectation actuelle:** Zone d'habitation moyenne densité 0.6**Affectation future:** Zone vieux village**Justificatif:** Afin de ne pas morceler trop fortement les différentes affectations, ces deux secteurs bâtis, d'environ 500 m² chacun ont été mis en zone vieux village. Il n'a pas été jugé opportun de les affecter en zone d'activités touristiques (résidences primaires) ou en zone extension village (morcellement).**Niveau d'équipement:** Le secteur est équipé**Compensation et indemnisation:** Non concerné

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

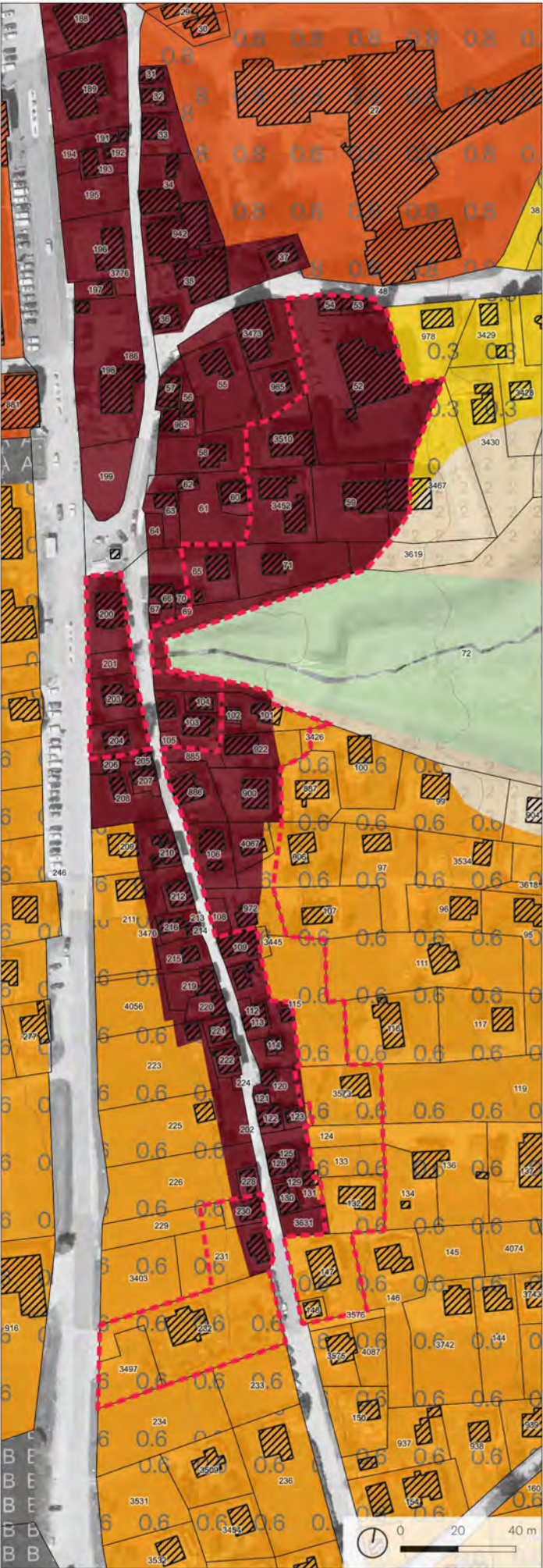
Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir		X
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

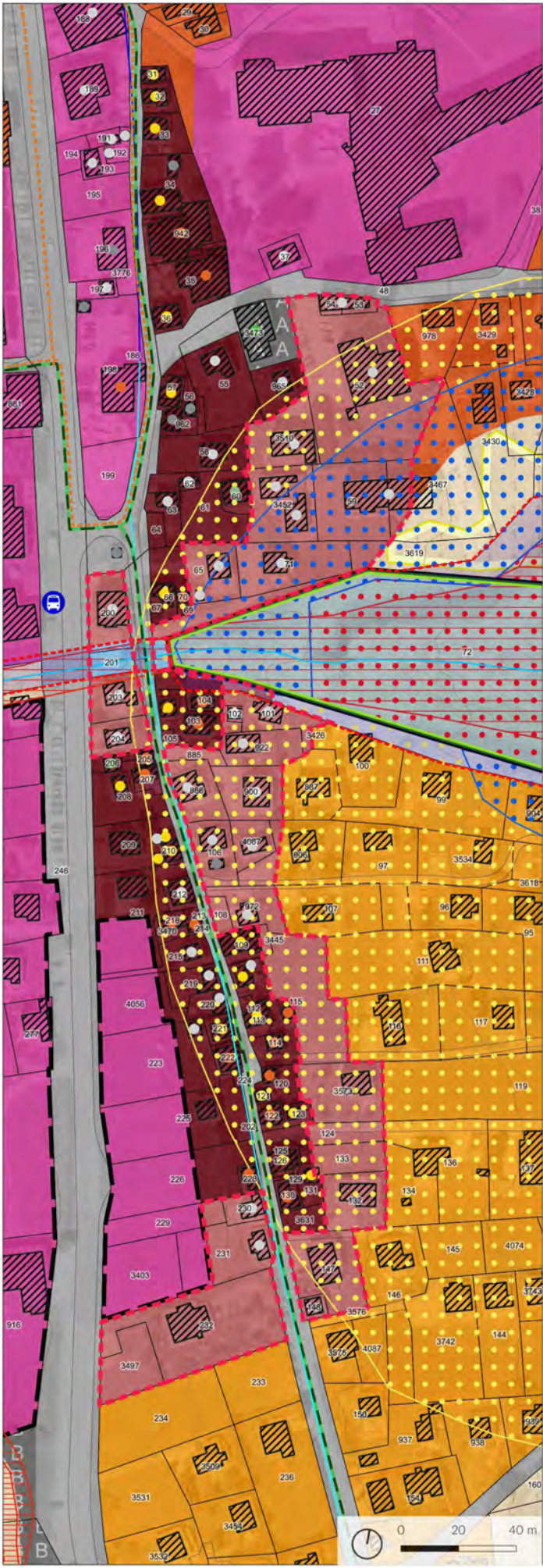
A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger d'avalanche de niveau moyen et faible. Les développements futurs prendront les mesures constructives nécessaires pour se prémunir face à cette situation.

C2: La réaffectation en zone vieux village de ces secteurs permet de garantir un maintien de la qualité architecturale en bordure directe avec les bâtiments classés à l'inventaire du patrimoine bâti.

Situation actuelle



Situation future



Zinal - B.Z.VV/Ext

Zones d'affectation actuelles



Surface: 14'513 m²
Lieux dits: Plan Zinal

Fiches connexes: Aucune
Coordonnées: 2614534,1109301

Localisation: Le périmètre se trouve en périphérie du vieux village de Zinal au nord et au sud du torrent des Bondes.

Affectation actuelle: Zone vieux village / Zone d'habitation moyenne densité 0.6

Affectation future: Zone extension village / Zone des eaux et des rives

Justificatif: Comme pour l'ensemble des localités de la Commune, les villages comprenant un noyau historique ont vu l'introduction d'une zone extension village permettant d'assurer une transition entre secteurs patrimoniaux et secteurs de développement. Dans le cas de Zinal, une partie significative de l'actuelle zone vieux village, ne comprenant plus de bâtiments avec une substance patrimoniale digne de protection, a été réaffecté en zone extension village.

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé

Compensation et indemnisation: Non concerné

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau		X
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir		X
C3 Sites construits		X
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics		X
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A13: Le torrent des Bondes au centre possède un ERE qui protège ses valeurs biologiques et ses fonctions naturelles. Aucun aménagement ne prendra place dans la partie se superposant à l'emprise de l'ERE.

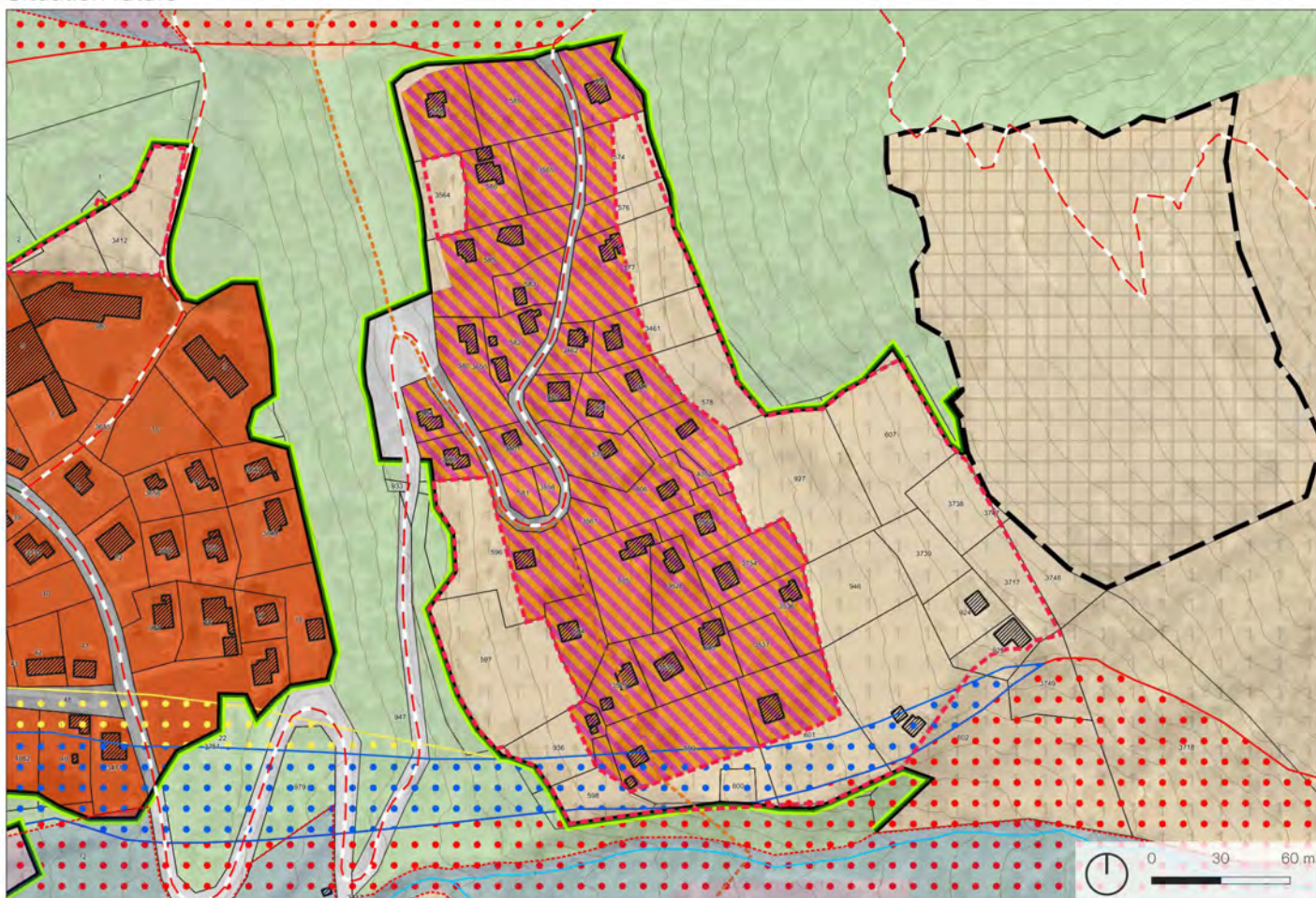
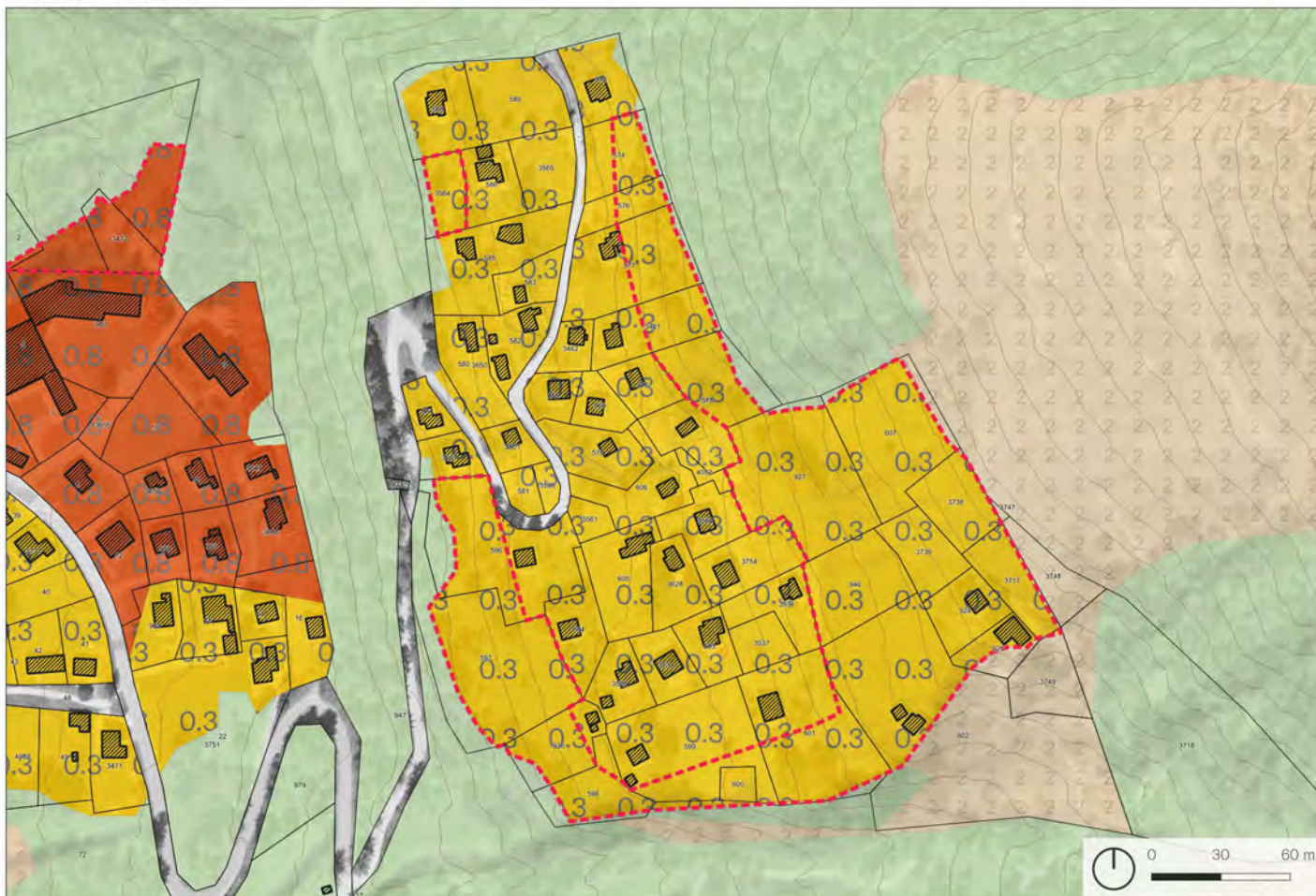
A16: Certaines parties des périmètres sont impactées par une zone de danger hydrologique moyen et faible ainsi qu'un danger d'avalanche moyen et faible. Les futurs développements construits prendront les mesures nécessaires pour se prémunir de cette situation de danger.

C2: Afin de maintenir un centre historique de qualité, une zone tampon autour du noyau villageois a été affectée en zone extension village qui règle de manière plus qualitative les aspects architecturaux que la zone d'habitat forte densité et qui comprend des bâtiments qui ne disposent pas d'une qualité patrimoniale suffisante pour rester en zone vieux village.

C3: Le périmètre comprend les bâtiments qui ont été notés en 6 (sans intérêt) lors de l'inventaire du patrimoine bâti. Dans cette optique, l'ancienne zone vieux village a été réduite afin de comporter seulement les bâtiments dignes de protection.

D1: Un arrêt de transport public se trouve aux abords des secteurs et permet d'offrir une desserte de bonne qualité aux différentes zones (dans le contexte annivard).

C Dézonage



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 24'580 m²**Lieux dits:** Pralonzet**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2615041,1109484**Localisation:** Le périmètre dézonné se situe au nord-est de Zinal en périphérie du secteur bâti de Pralonzet.**Affectation actuelle:** Zone d'habitation faible densité 0.3**Affectation future:** Zone agricole 1

Justificatif: Lorsqu'il s'agit, selon le calcul cantonal, de supprimer plus de surfaces que celles effectivement non construites, les efforts s'orientent obligatoirement sur des terrains périphériques et non bâtis ou très faiblement bâtis. Dans le cas présent, les terrains au lieu dit «Pralonzet», sur les hauts de Zinal affichent également un déficit en termes d'équipements, la grande majorité des surfaces n'étant pas desservies par une route. Il conviendrait pour équiper l'ensemble du secteur de créer une nouvelle route d'environ 500 mètres de long avec l'ensemble des réseaux. Il n'est pas défendable, dans le contexte actuel du redimensionnement, de maintenir en zone des terrains qui nécessitent un tel investissement. Les bordures du secteur sont finalement concernées par le cadastre forestier, qui réduit leur potentiel constructible. Finalement, est simplement maintenue en zone à bâtir la partie densément construite de Pralonzet.

Niveau d'équipement: Le secteur est partiellement équipé**Compensation et indemnisation:** Non concernée

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée	NON	OUI
-----------	-----	-----

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels	X	
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A1: La réaffectation des périmètres en zone agricole 1 permet de réduire la zone à bâtir dévolue à l'habitat comme l'exige le Canton. Les efforts de dézoning visent prioritairement des terrains en périphérie et avec un déficit d'accès.

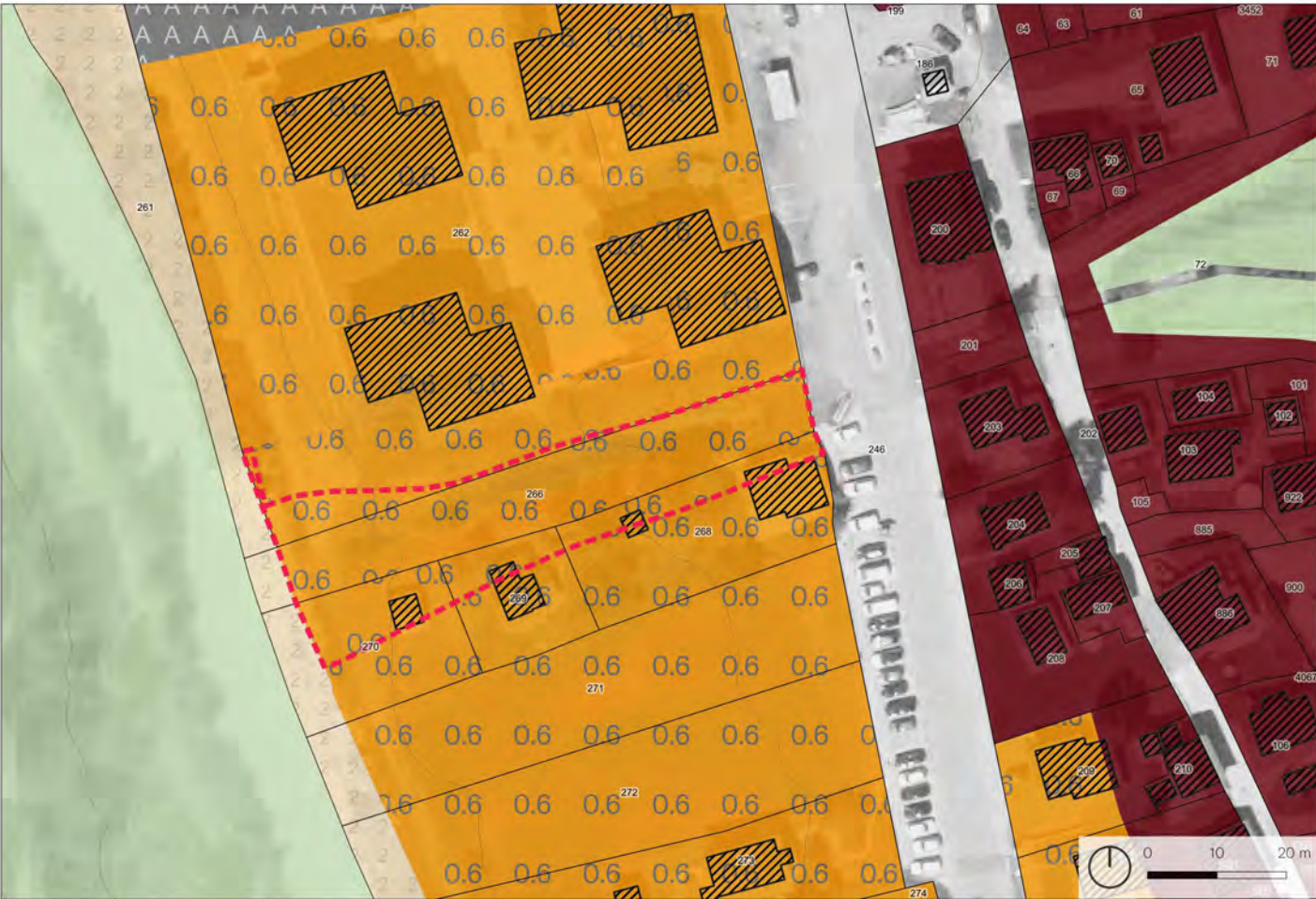
A6: Le dézoning proposé permet de réduire la pression induite par l'ancienne zone à bâtir sur la lisière forestière du secteur.

A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger d'avalanche de niveau moyen et une zone de danger géologique faible. Aucune construction n'est toutefois prévue sur le site.

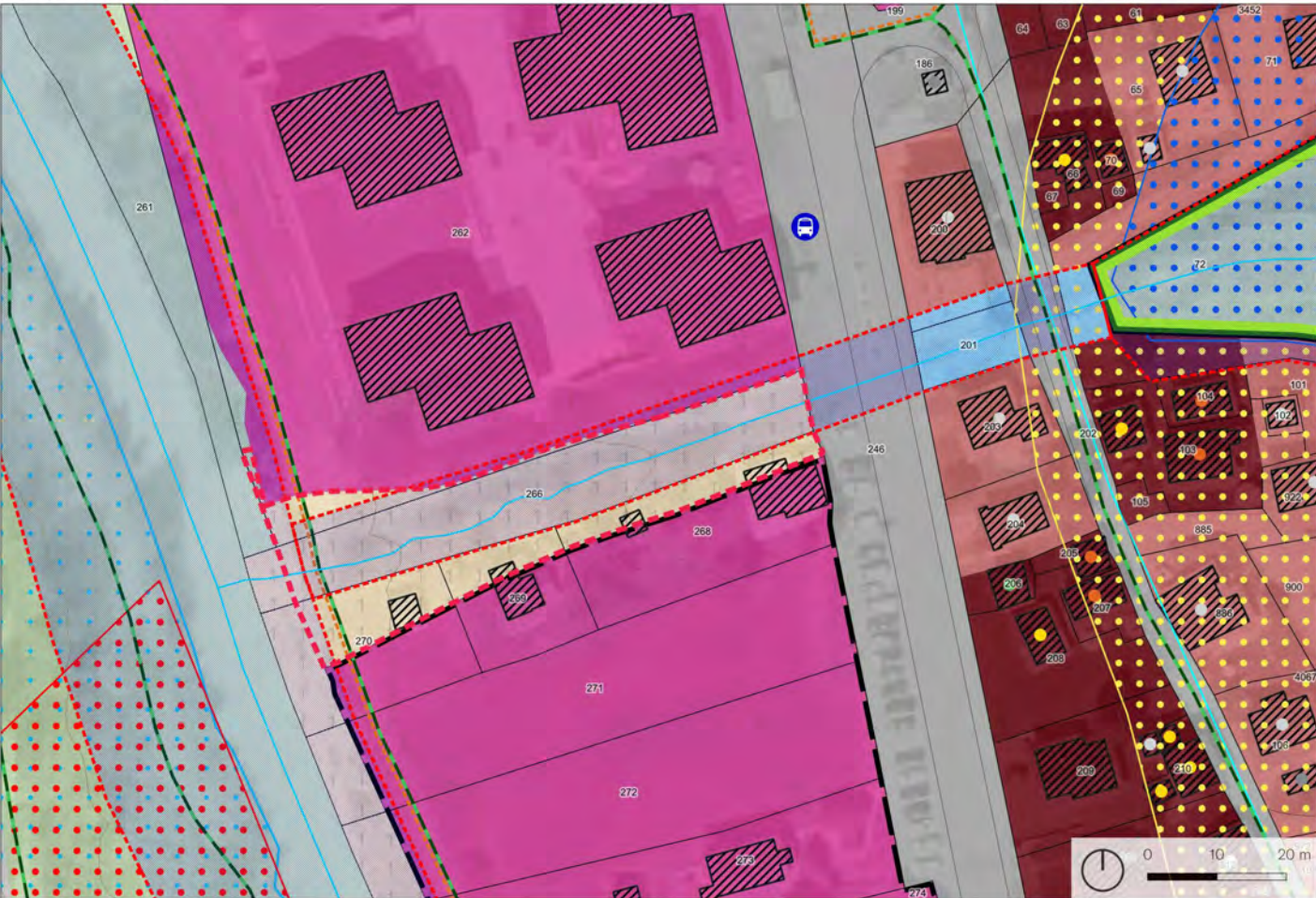
C1: Dans l'optique de réduire la zone à bâtir dévolue à l'habitat, le dézoning de ces secteurs en périphérie, faiblement construits et possédant un déficit d'équipements, se justifie.

Situation actuelle

Zinal - C.Z.2



Situation future



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 1'291 m²
Lieux dits: Les Bondes

Fiches connexes: Aucune
Coordonnées: 2614449,1109250

Localisation: Le périmètre dézonné se situe au centre de Zinal de part et d'autre de la route des Cinq 4000, le long du torrent des Bondes.

Affectation actuelle: Zone d'habitation moyenne densité 0.6

Affectation future: Zone agricole 1

Justificatif: Le tracé du torrent des Bondes, sur sa partie terminale, est mis hors zone à bâtir. Les surfaces concernées ne sont de toute façon pas constructibles, en raison de l'ERE et d'une zone de danger hydrologique fort.

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé

Compensation et indemnisation: Non concernée

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels	X	
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A1: La réaffectation des périmètres en zone agricole 1 et zone inculte permet de réduire la zone à bâtir dévolue à l'habitat comme l'exige le Canton. Par ailleurs, ces secteurs se superposent à des zones de dangers naturels élevés et sont donc obligatoirement dézonnés.

A6: Le dézoning proposé permet de réduire la pression induite par l'ancienne zone à bâtir sur la lisière forestière du secteur.

A13: Le dézoning proposé permet de supprimer la pression constructive induite par la zone d'habitation anciennement superposée à l'ERE du cours d'eau qui traverse le périmètre.

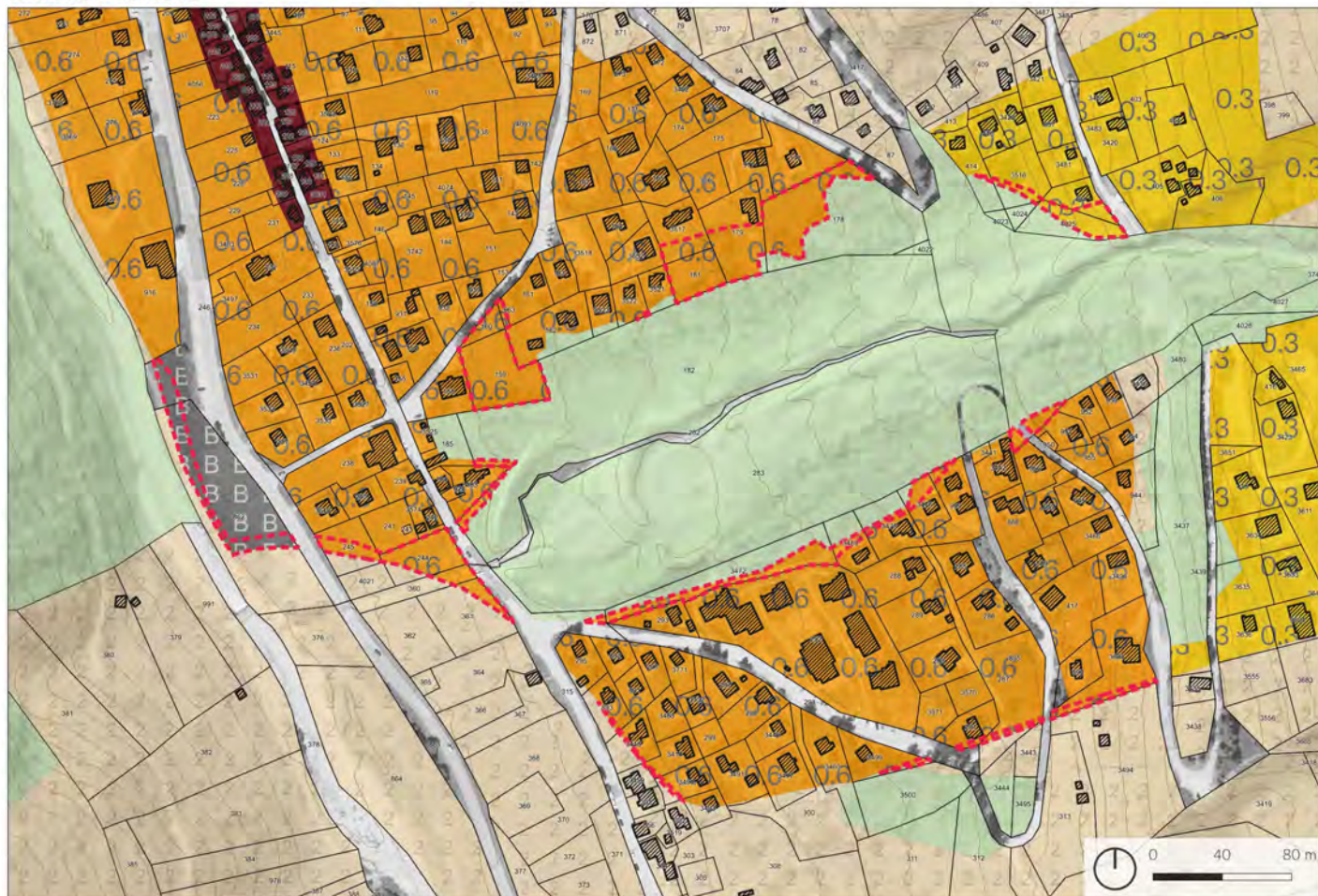
A16: Les secteurs sont impactés par une zone de dangers hydrologiques forts. Le dézoning de ces zones d'habitation est donc obligatoire afin de suivre les directives cantonales en matière d'affectation du sol.

B6: Un sentier de randonnée traverse le secteur et sera bien évidemment maintenu lors de la réappropriation des terrains par des activités agricoles.

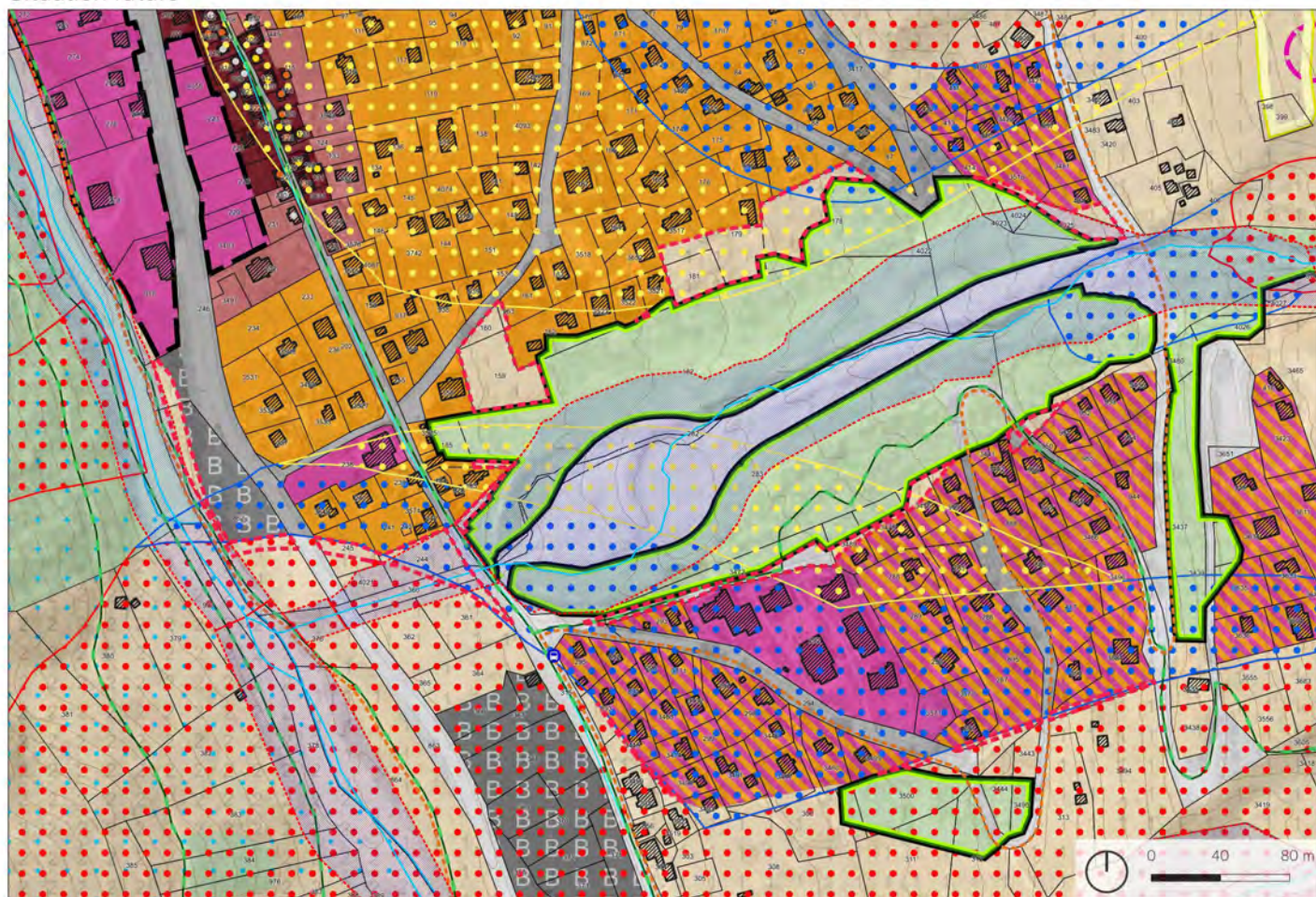
C1: Ce dézoning de secteurs soumis à des zones de danger fort permet également de réduire le contingent de zone à bâtir conformément aux directives cantonales en matière de redimensionnement.

Situation actuelle

Zinal - C.Z.3



Situation future



Zones d'affectation actuelles

**Surface:** 10'122 m²**Lieux dits:** Pétérey**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614714,1108977

Localisation: Les périmètres dézonés se situent en bordure de zone à bâtir en bordure du torrent de Pétérey.

Affectation actuelle: Zone d'habitation moyenne densité 0.6 / Zone de construction et installations publiques B

Affectation future: Zone agricole 1/ Zone de transport à l'extérieur de la zone à bâtir

Justificatif: Cette fiche justificative concerne l'ensemble des surfaces dézonées en lien avec le Pétérey, ainsi que pour la frange sud des Mittains / Tracuit. Les raisons du redimensionnement sont multiples. Premièrement, pour les parcelles situées de part et d'autre de la route des cinq 4000 ainsi que les surfaces situées sur les franges de la zone à bâtir des Mittains / Tracuit, leur dézonage s'explique par un conflit avec des zones de dangers nivologiques forts. Deuxièmement, des surfaces sont en conflit avec l'ERE du Pétérey et, de fait, inconstructibles. Il s'agit des secteurs situés de part et d'autre de la route du Pétérey. Troisièmement, les surfaces autour du Pétérey sont réaffectées en zone agricole en raison de leur caractère périphérique et non bâti. Quatrièmement et finalement, une surface d'un peu plus de 80 m² attenante à la route de Tracuit, en sortie de l'épingle qui traverse le cordon boisé du Pétérey, passe en zone de transport, permettant l'aménagement de places de stationnement ou d'eco-points.

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé

Compensation et indemnisation: Non concernée

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels	X	
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

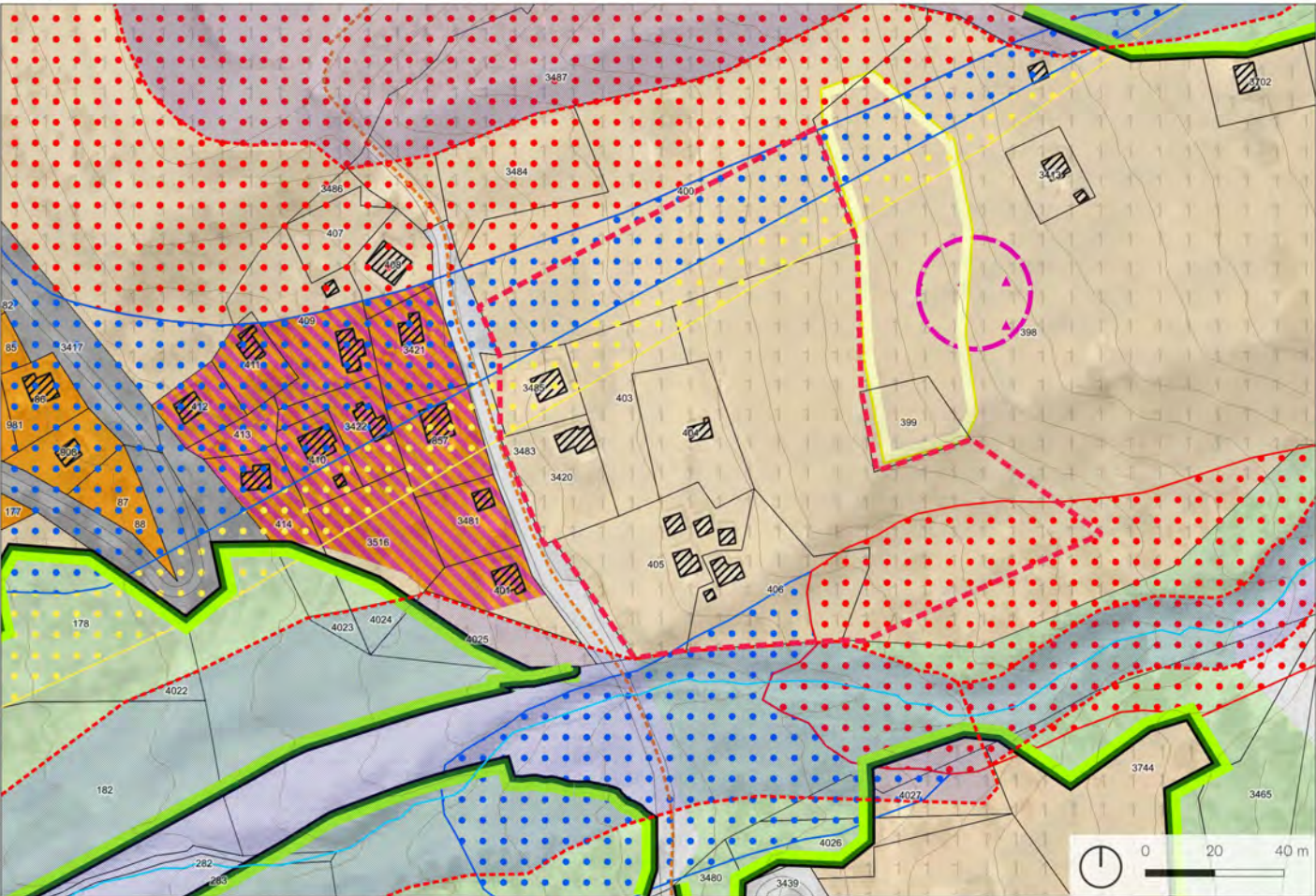
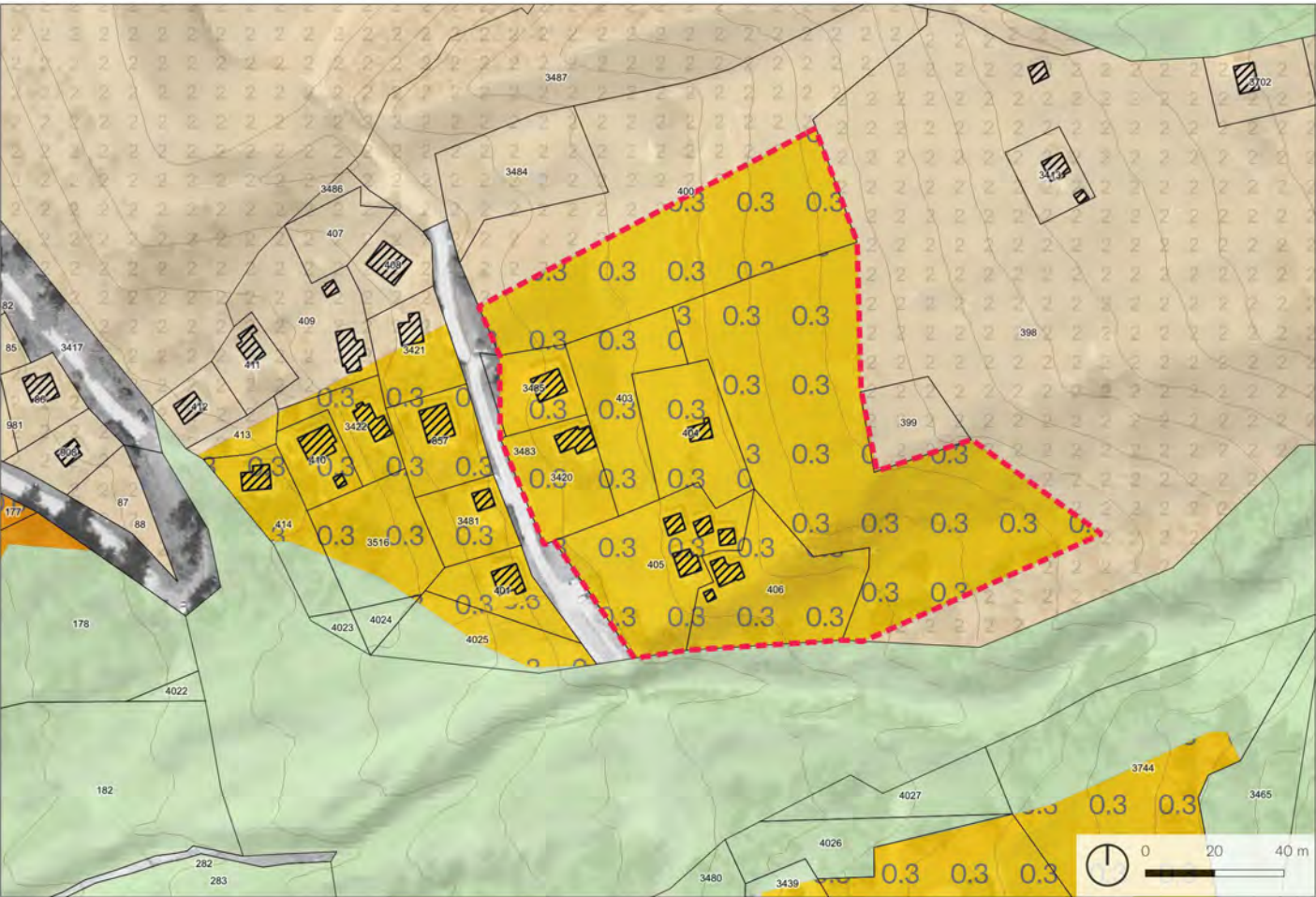
A1: La réaffectation des périmètres en zone agricole 1 permet de réduire la zone à bâtir dévolue à l'habitat comme l'exige le Canton. Les efforts de dézonage visent prioritairement des terrains en périphérie, avec un déficit d'accès et, dans ce cas précis, impactés par une zone de danger élevé.

A6: Le dézonage proposé permet de réduire la pression induite par l'ancienne zone à bâtir sur la lisière forestière du secteur.

A13: Le dézonage proposé permet de supprimer la pression constructive induite par la zone d'habitation anciennement superposée à l'ERE du torrent de Pétérey qui traverse les périmètres.

A16: Certains secteurs sont impactés par une zone de danger hydrologique et nivologique forte. Le dézonage de ces zones d'habitation est donc obligatoire afin de suivre les directives cantonales en matière d'affectation du sol.

C1: Le dézonage de secteurs soumis à des zones de danger fort permet de réduire le contingent de zones à bâtir conformément aux directives cantonales en matière de redimensionnement. De plus, le dézonage de ces secteurs en périphérie, faiblement construits et à la géométrie difficile, se justifie.



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 14'636 m²**Lieux dits:** Défichia**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2615103,1109131

Localisation: Le périmètre dézonné se situe à l'est de Zinal en amont du secteur bâti de Défichia le long du torrent de Pétérey.

Affectation actuelle: Zone d'habitation faible densité 0.3

Affectation future: Zone agricole 1

Justificatif: Lorsqu'il s'agit, selon le calcul cantonal, de supprimer plus de surfaces que celles effectivement non construites, les efforts s'orientent obligatoirement sur des terrains périphériques et non bâtis ou très faiblement bâtis. Dans le cas présent, les terrains au lieu dit «Défichia», sur les hauts de Zinal affichent également un déficit en termes d'équipements, la grande majorité des surfaces n'étant pas desservie par une route. Il conviendrait pour équiper l'ensemble du secteur de créer une nouvelle route d'environ 400 mètres de long ainsi qu'une conduite pour les eaux usées d'une centaine de mètres. Il n'est pas défendable, dans le contexte actuel du redimensionnement, de maintenir en zone des terrains qui nécessitent un tel investissement. Le caractère principalement non bâti de tout le secteur en amont de la route justifie de ne pas maintenir de surfaces en zone malgré la présence de quelques constructions.

Niveau d'équipement: Le secteur est partiellement équipé

Compensation et indemnisation: Non concernée

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

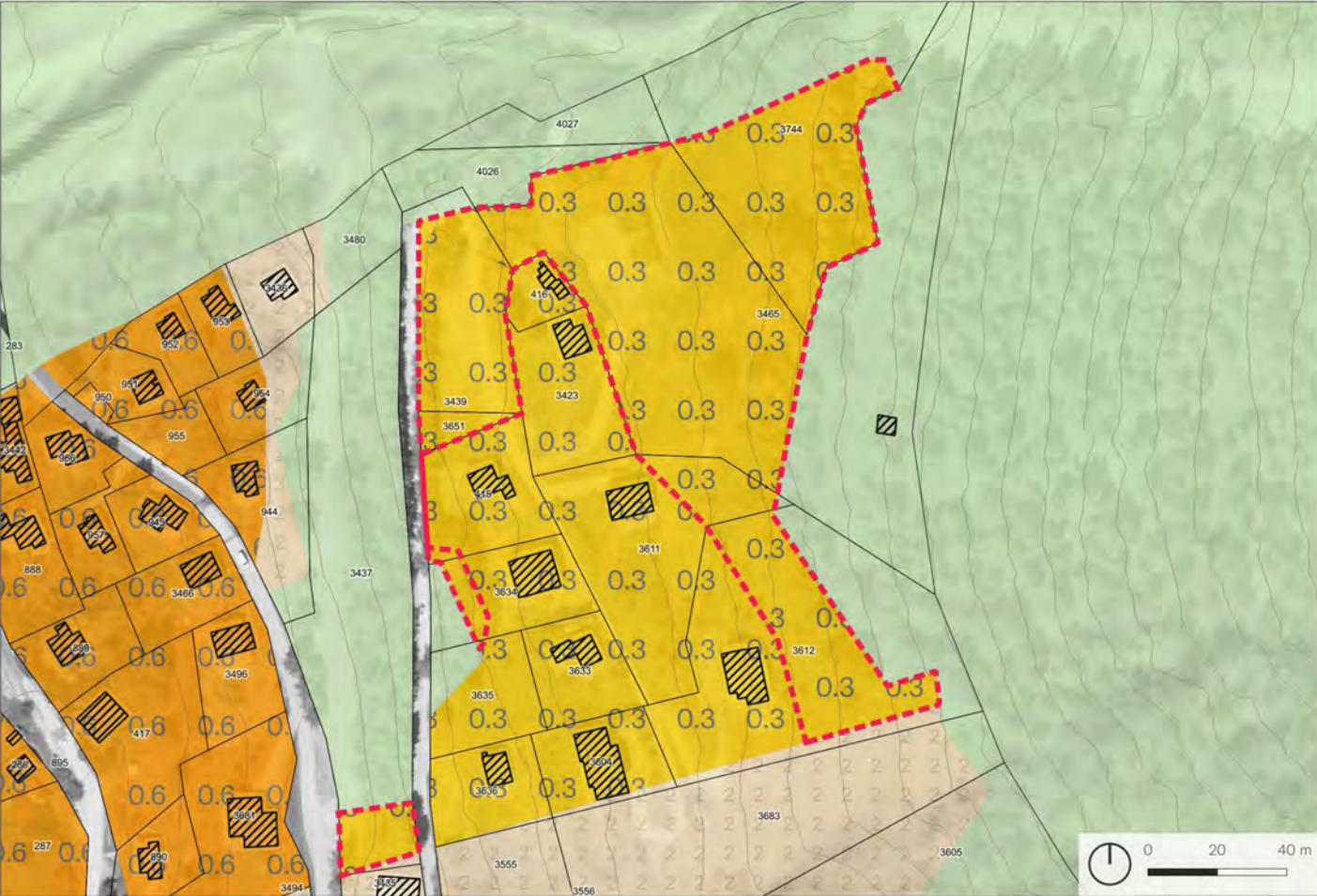
Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels	X	
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

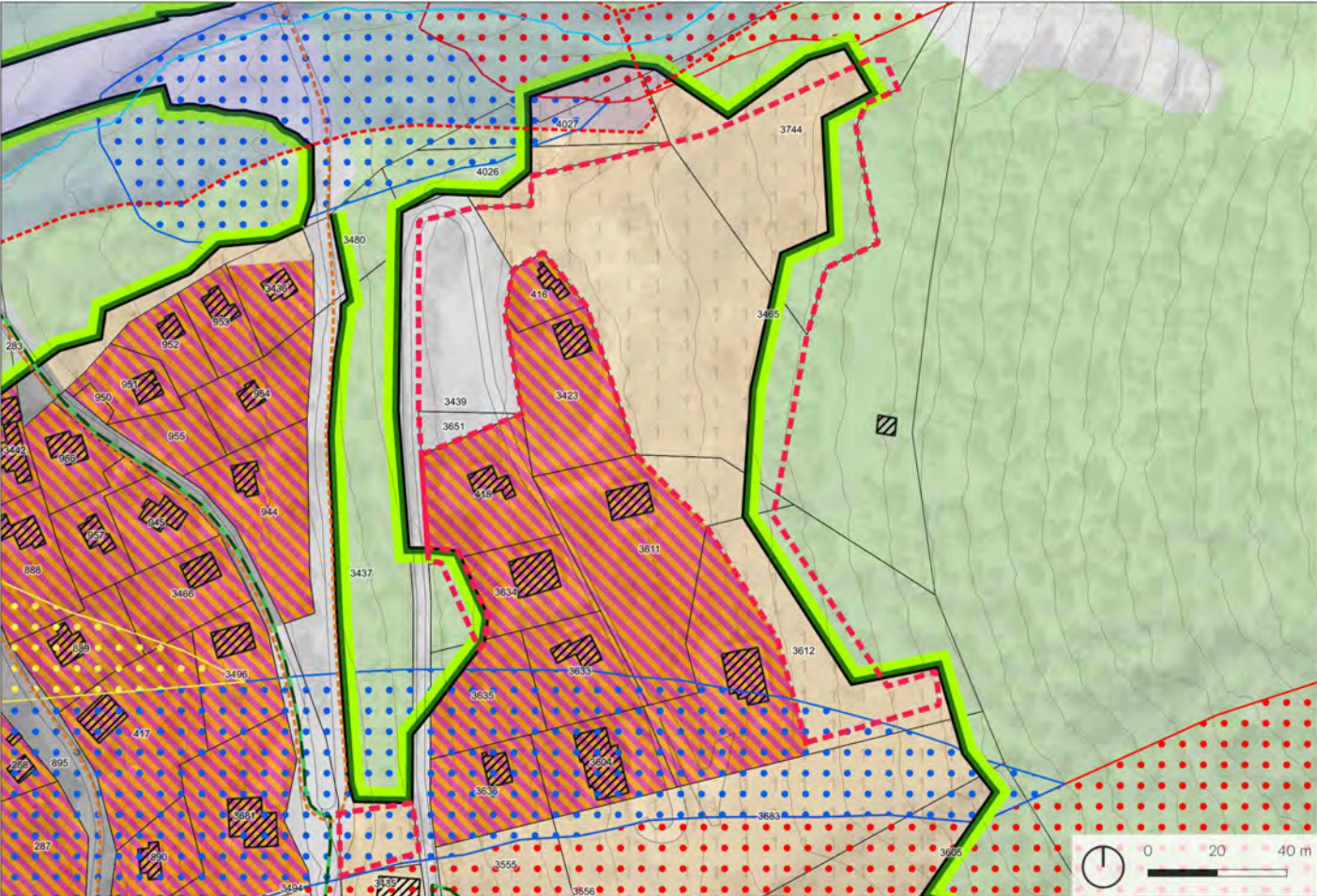
A1: La réaffectation des périmètres en zone agricole 1 permet de réduire la zone à bâtir dévolue à l'habitat comme l'exige le Canton. Les efforts de dézoning visent prioritairement des terrains en périphérie et avec un déficit d'accès. Ces secteurs affichent en plus des caractéristiques idéales pour la fauche. A donc été prévu un secteur de fauche permettant d'augmenter la fourniture locale de fourrage.

A16: Les secteurs sont impactés par une zone de danger d'avalanche forte et moyenne ainsi qu'une zone de danger géologique faible. Le dézoning de ces zones d'habitation est donc obligatoire afin de suivre les directives cantonales en matière d'affectation du sol.

C1: Ce dézoning de secteurs soumis à des zones de danger fort, faiblement construit et possédant un déficit d'équipements permet également de réduire le contingent de zone à bâtir conformément aux directives cantonales en matière de redimensionnement.



Situation future



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 11'607 m²**Lieux dits:** Tracuit**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2615182,1108933**Localisation:** Le périmètre dézonné se situe au sud-est de Zinal en amont du secteur bâti de Tracuit le long du torrent de Pétérey.**Affectation actuelle:** Zone d'habitation faible densité 0.3**Affectation future:** Zone agricole 1/ Zone de transport à l'extérieur de la zone à bâtir / Forêt**Justificatif:** Lorsqu'il s'agit, selon le calcul cantonal, de supprimer plus de surfaces que celles effectivement non construites, les efforts s'orientent obligatoirement sur des terrains périphériques et non bâtis ou très faiblement bâtis. Dans le cas présent, les terrains au lieu dit «Tracuit», sur les hauts de Zinal affichent également une restriction constructible en raison du cadastre forestier. Le secteur affiche un caractère bâti plus marqué qu'à Défichia, justifiant le maintien en zone constructible des parcelles à ce jour bâties.**Niveau d'équipement:** Le secteur est partiellement équipé**Compensation et indemnisation:** Non concernée

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée	NON	OUI
-----------	-----	-----

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels	X	
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

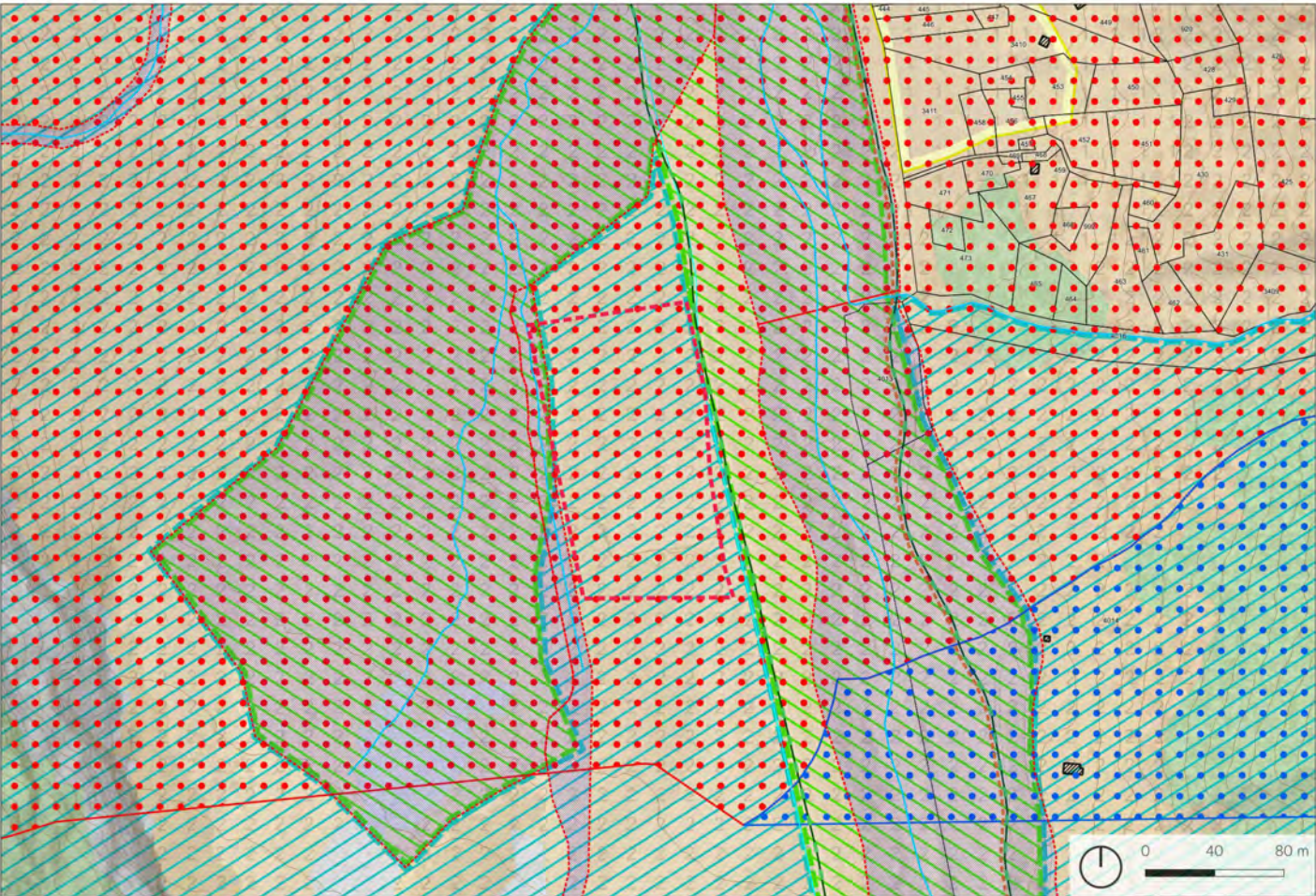
A1: La réaffectation des périmètres en zone agricole 1 permet de réduire la zone à bâtir dévolue à l'habitat comme l'exige le Canton. Les efforts de dézonage visent prioritairement des terrains en périphérie avec un déficit d'accès et faiblement bâti.

A6: Le dézonage proposé permet de réduire la pression induite par l'ancienne zone à bâtir sur la lisière forestière du secteur.

A16: Certains périmètres sont impactés par une zone de danger nivologique moyen et géologique faible, ce qui n'a pas d'influence sur la mesure proposée.

C1: Dans l'optique de réduire la zone à bâtir dévolue à l'habitat, le dézonage de ces secteurs en périphérie, faiblement construits et avec un déficit d'équipements, se justifie.

D4: L'épingle routière a été réaffectée en zone de transport afin de correspondre aux nouvelles directives cantonales en matière d'affectation.



Zones d'affectation actuelles

**Surface:** 14'801 m²**Lieux dits:** Les Plats de la Lé**Fiches connexes:** A.Z.5**Coordonnées:** 2614780,1107897**Localisation:** Le périmètre dézonné est un ancien terrain de foot qui se situe au sud de Zinal en bordure de la Navisence.**Affectation actuelle:** Zone de construction et installations publiques**Affectation future:** Zone agricole 2**Justificatif:** Ce secteur concerne un terrain de foot situé aux Plats de la Lé. Il ne s'agit pas d'un terrain officiel, mais il permettait la tenue de quelques événements sportifs populaires et ponctuels. Sa situation au cœur d'une zone alluviale protégée au niveau fédéral ne permet pas d'envisager son maintien.**Niveau d'équipement:** Le secteur n'est pas équipé**Compensation et indemnisation:** Non concernée

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée	NON	OUI
-----------	-----	-----

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels	X	
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A1: La réaffectation du périmètre en zone agricole 2 permet de supprimer la ZCIP afin de la déplacer au sud de Zinal en continuité avec la zone à bâtir.

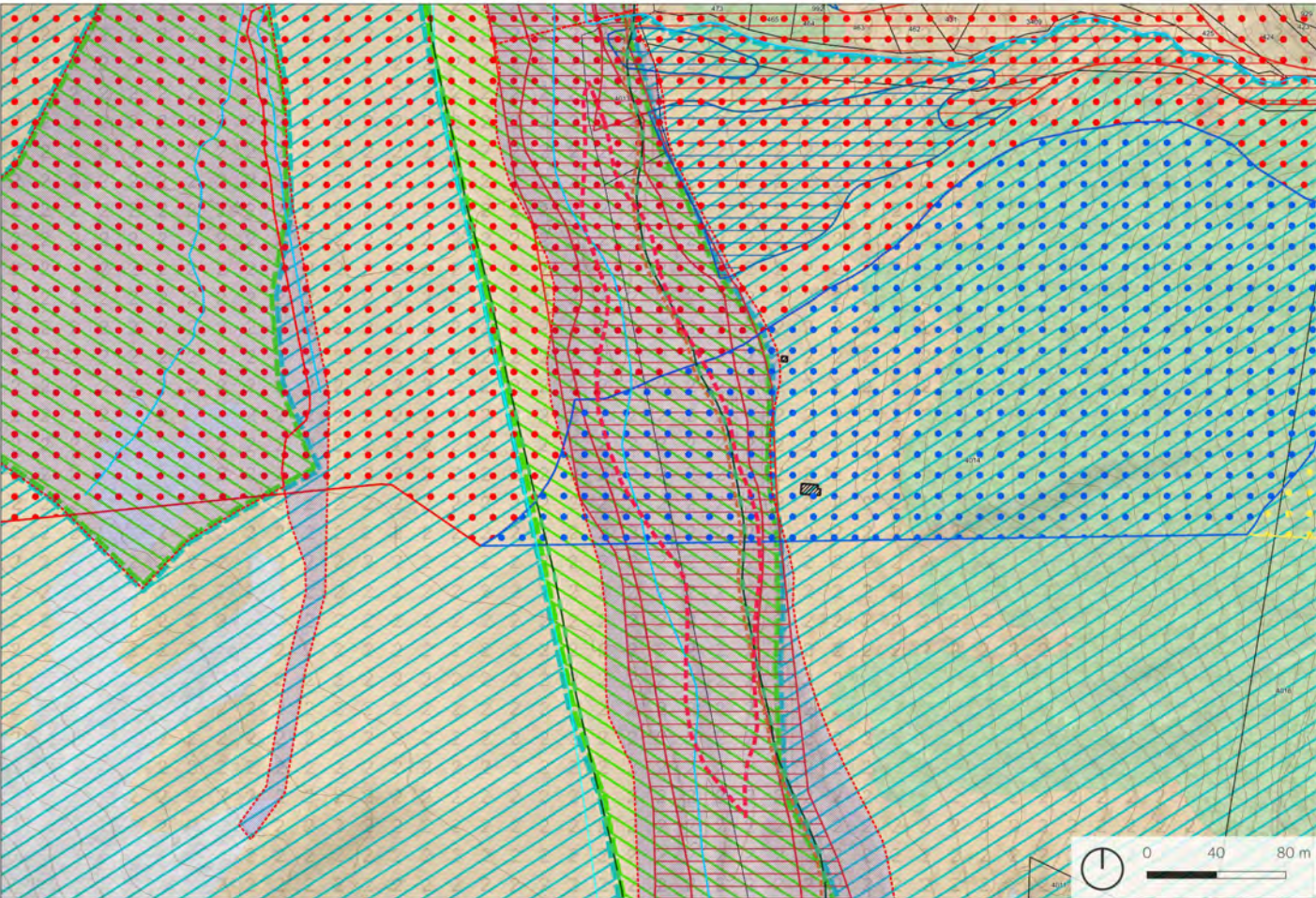
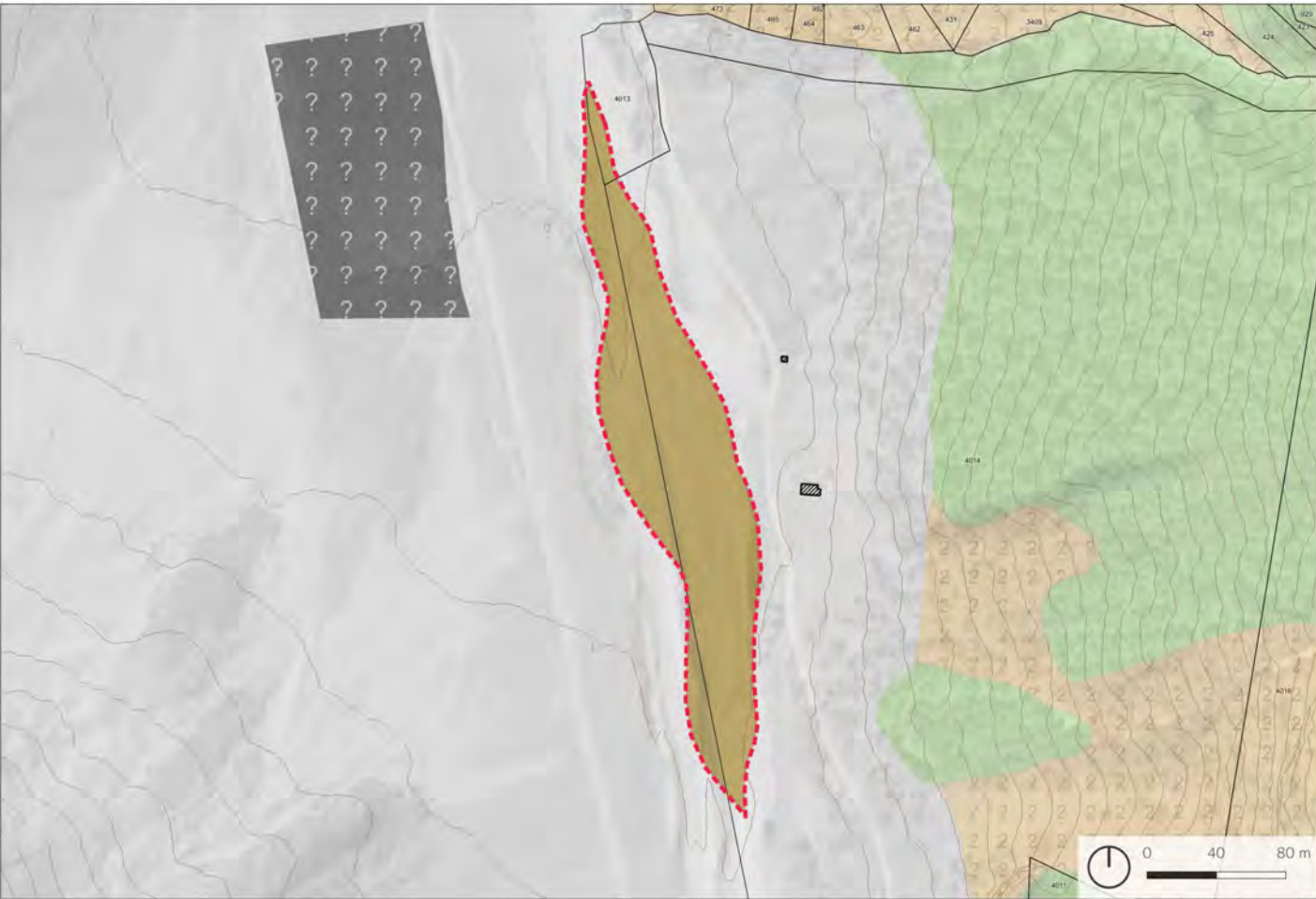
A8: Le secteur est situé au sein d'une zone de protection du paysage d'importance communale et se doit de respecter les prescriptions et règles y relatives.

A9: Le périmètre se situe au sein d'une zone inscrite à l'inventaire fédéral de protection des zones alluviales. La fragilité de ces biotopes est reconnue, c'est pourquoi le dézonage de cette zone permet de réduire la pression anthropique sur ce milieu naturel protégé.

A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger d'avalanche de niveau élevé. Aucune construction n'est toutefois prévue sur le site.

B6: Des sentiers de randonnée et une piste de VTT bordent les secteurs et seront bien évidemment maintenus lors de la réappropriation du terrain par les activités agricoles.

C8: Il s'agit d'un dézonage de la ZCIP destiné à un terrain de foot désaffecté. Afin de mettre en conformité l'affectation de la zone avec la réappropriation du terrain par la flore, une zone agricole 2 a été introduite.



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 17'365 m²**Lieux dits:** Les Plats de la Lée**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614946,1107733**Localisation:** Le périmètre dézonné se situe au sud de Zinal en bordure de la Navisence à proximité de l'ancien terrain de foot.**Affectation actuelle:** Zone de dépôt et/ou de valorisation de matériaux**Affectation future:** Zone agricole 2

Justificatif: Dans le cadre du projet de revitalisation de la plaine alluviale de la Lée à Zinal, la commune d'Anniviers s'est engagée à déplacer la zone d'extraction et de dépôt de matériaux du Plat de la Lée à Pralong. Cette démarche vise notamment à mettre en valeur le site du Plat de la Lée qui est un haut lieu de promenade pour les résidents et les hôtes du Val d'Anniviers et développer ainsi le tourisme estival, réserver et favoriser les richesses naturelles et paysagères du Plat de la Lée qui se trouve en zone de protection du paysage d'importance communale et en zone alluviale d'importance fédérale.

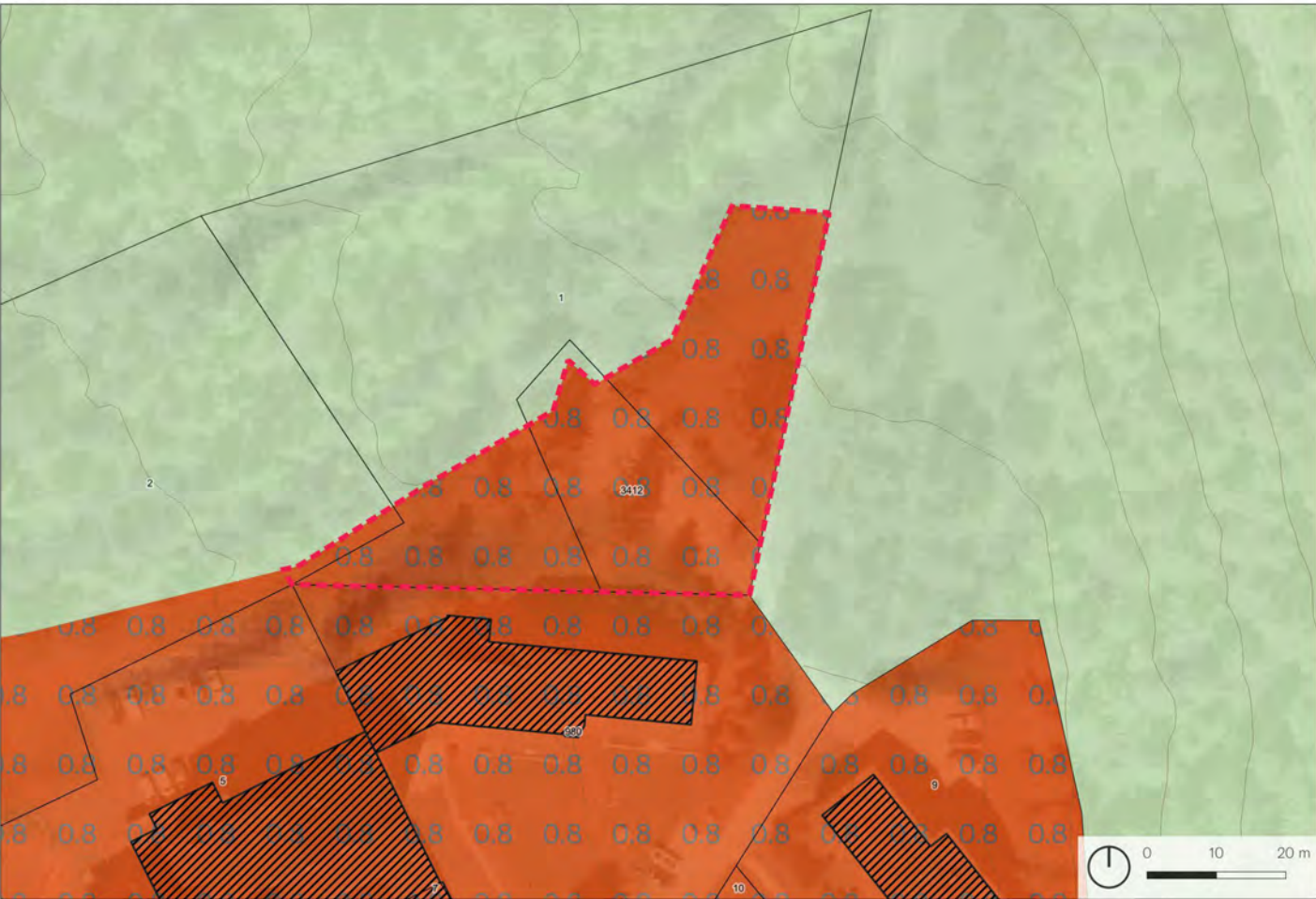
Niveau d'équipement: Le secteur n'est pas équipé**Compensation et indemnisation:** Non concernée

Fiches du Plan directeur cantonal

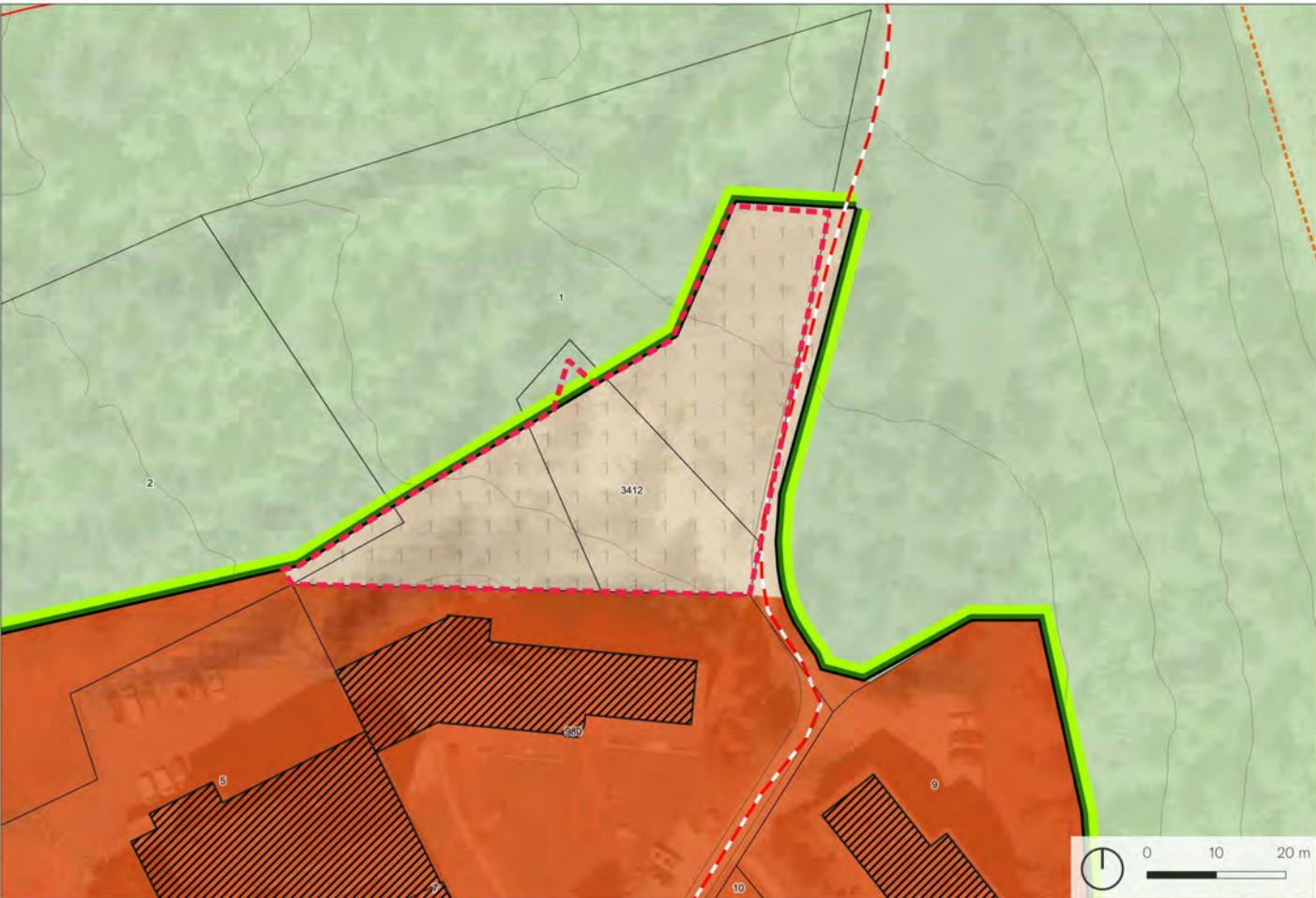
Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X		A1 : La réaffectation du périmètre en zone agricole 2 permet de supprimer la zone de dépôt de matériaux afin de la déplacer au sud du hameau de Pralong. A9: Le périmètre se situe au sein d'une zone inscrite à l'inventaire fédéral de protection des zones alluviales. La fragilité de ces biotopes est reconnue, c'est pourquoi le dézonage de cette zone permet de réduire la pression anthropique sur ce milieu naturel protégé. A13: Le dézonage proposé permet de supprimer la pression induite par la zone d'extraction et/ou de dépôt de matériaux anciennement superposée à l'ERE de la Navisence qui borde ce périmètre. A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger d'avalanche de niveau élevé et une zone de danger hydrologique élevé. Aucune construction n'est toutefois prévue sur le site. B6: Des sentiers de randonnée et une piste de VTT traversent le secteur. Ils ont été améliorés dans le cadre du projet de revitalisation de la plaine alluviale de la Lée.
A6 Forêts	X		
A8 Paysage	X		
A9 Nature	X		
A11 Réseaux écologiques et corridors	X		
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X		
A14 Bisses	X		
A16 Dangers naturels	X		
B2 Hébergements touristiques	X		
B3 Camping	X		
B4 Domaines skiables	X		
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X		
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X		
C2 Qualité des zones à bâtir	X		
C3 Sites construits	X		
C8 Installations d'intérêt public	X		
D1 Transports publics	X		
D4 Réseaux routiers	X		
D5 Mobilité douce quotidienne	X		
E1 Gestion de l'eau	X		
E2 Protection des eaux potables	X		
E3-E7 Énergie	X		
F3 Protection contre le bruit	X		
F4 Rayonnements non ionisants	X		
F5 Sites pollués	X		



Situation future



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 1'960 m²**Lieux dits:** Les Liddes**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2614730,1109629**Localisation:** Le périmètre dézonné se trouve à proximité de la piscine et du centre de bien-être de Zinal.**Affectation actuelle:** Zone d'habitation forte densité 0.8**Affectation future:** Zone agricole 1**Justificatif:** Lorsqu'il s'agit, selon le calcul cantonal, de supprimer plus de surfaces que celles effectivement non construites, les efforts s'orientent obligatoirement sur des terrains périphériques et non bâtis ou très faiblement bâtis. Ici, le périmètre est relativement contraint par la hauteur des bâtiments voisins et la proximité de la forêt. Le périmètre s'adapte au contour de la constatation forestière définitive.**Niveau d'équipement:** Le secteur est équipé**Compensation et indemnisation:** Non concernée

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels	X	
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

Explicatif des thématiques concernées

A6: Le dézonage proposé permet de réduire la pression induite par l'ancienne zone à bâtir sur la lisière forestière du secteur.

B6: Un sentier de randonnée traverse le secteur. Son maintien doit être garanti.

C1: Dans l'optique de réduire la zone à bâtir dévolue à l'habitat, le dézonage de ce périmètre, contraint par les bâtiments alentours et la proximité de la forêt, se justifie.

